



L'UTP PORTE LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

+ de 4000
abonnés sur LinkedIn,
soit une progression de
167% sur un an

8
Commissions

+ de 250 experts
désignés par les entreprises
adhérentes agissent au sein
des groupes de travail et des
Commissions de l'UTP

3 des adhérents
de l'UTP figurent parmi
les 5 leaders mondiaux
du transport urbain

4000
réponses
aux questions
des adhérents de
2015 à 2020

260 000 salariés
travaillent dans les réseaux
de transport public urbain ou
les entreprises de la branche
ferroviaire membres de l'UTP

P. 4 LES MISSIONS DE L'UTP
ET SES MEMBRES

P. 6 INTERVIEW CROISÉE
DU PRÉSIDENT
THIERRY MALLET ET
DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
CLAUDE FAUCHER

P. 10 LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

P. 12 L'ENQUÊTE DE
SATISFACTION

P. 16 COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES
FERROVIAIRES

P. 18 COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES DU
TRANSPORT URBAIN

P. 20 COMMISSION
ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

P. 22 COMMISSION
LÉGISLATION ET
AFFAIRES
EUROPÉENNES

P. 24 COMMISSION
NOUVELLES MOBILITÉS,
VILLES DE DEMAIN

P. 26 COMMISSION
SÛRETÉ ET LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

P. 28 COMMISSION
SYSTÈME FERROVIAIRE

P. 30 COMMISSION
TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

P. 32 LES TEMPS
FORTS

P. 52 LES RÉSULTATS
FINANCIERS

P. 56 LE RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

LES ENTREPRISES DE TRANSPORT URBAIN ADHÉRENTES



LES ADHÉRENTS FERROVIAIRES

Arriva , Captrain France, Colas Rail, Compagnie du Blanc Argent, Euro Cargo Rail, Europorte / Getlink, Eurostar, Groupe RATP, Keolis, Lisea, Mesea, Objectif OFP, RDT13, RRT PACA - Chemins de fer de Provence, Securail, SNCF Fret, SNCF Gares et connexions, SNCF Réseau, SNCFSA, SNCF Voyageurs, Société du Grand Paris, Thalys International, Thello, Transdev Rail Bretagne, Transkeo, Union des exploitants de chemins de fer et touristiques et de musées

LES MEMBRES ASSOCIÉS ET PARTENAIRES

L'UTP compte près de 36 membres associés et partenaires, dont la liste figure sur le site de l'UTP: www.utp.fr

NOS MISSIONS

REPRÉSENTER les adhérents et défendre leurs intérêts en France et en Europe. BÂTIR la concertation et promouvoir un dialogue social moderne. VALORISER les savoir-faire et ENCOURAGER l'activité à l'international. IRRIGUER la réflexion et ANTICIPER les besoins de mobilité durable. DÉCRYPTER le marché et EXPLIQUER les enjeux du secteur.

Thierry Mallet, président de l'UTP, et Claude Faucher, délégué général, reviennent sur les impacts de la crise sanitaire pour la profession. Ils détaillent également les nombreux dossiers traités en 2020 et les enjeux à venir.

« Les salariés des entreprises de transports publics et ferroviaires ont permis à notre secteur de jouer son rôle essentiel de service public. »

THIERRY MALLET



THIERRY MALLET, président de l'UTP

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire...

THIERRY MALLET : Nous avons tous été frappés par cette crise inattendue, sévère et très longue. Dès le premier confinement, en mars 2020, le transport public a montré sa faculté de résilience, à réagir face à cette situation inédite et à continuer d'assurer un service essentiel pour tous les Français qui avaient besoin de se déplacer. Le fret ferroviaire a prouvé sa capacité à poursuivre l'acheminement des biens nécessaires aux entreprises et à la vie quotidienne de la population. Les salariés des entreprises de transports publics et ferroviaires ont permis à notre secteur de jouer son rôle essentiel de service public. Il faut saluer les équipes et les remercier car elles se sont fortement mobilisées.

CLAUDE FAUCHER : Les entreprises ont garanti la continuité du service, la sécurité sanitaire de leurs voyageurs et de leurs salariés et adapté l'offre de transport avec pragmatisme. Cette crise a montré à quel point les transports urbains et ferroviaires, tant pour les voyageurs que pour le fret, étaient indispensables.

Quelles sont les conséquences de cette crise ?

T. M. : Pour l'année 2020, la crise se traduit, à ce stade, par des pertes de recettes commerciales et de versement mobilité estimées à plus de 3 milliards d'euros dans le transport urbain et à 650 millions d'euros dans le transport ferroviaire régional. Dans le ferroviaire en open access, qu'il s'agisse des trains nationaux et internationaux, les pertes sont estimées

à plusieurs milliards d'euros, et le fret a, lui aussi, souffert d'une baisse d'activité.

C. F. : Outre tous les surcoûts dus au nettoyage et à la désinfection qui ont fait flamber les coûts de production, la fréquentation a baissé : en avril 2020, elle était tombée à 20 % de la normale pour remonter à près de 80 % en septembre et rebaisser ensuite avec le confinement en novembre. Sur un échantillon de grands réseaux que nous suivons, la fréquentation moyenne se situe autour de 60 % de la normale.

Ces conséquences vont-elles perdurer et quels sont les risques pour le secteur ?

T. M. : Il existe un risque de réduction de l'offre de transport qui pourrait entraîner des conséquences non négligeables sur le développement économique des territoires, avec de lourds impacts sociaux, notamment sur l'emploi. Sans un soutien financier fort et massif de l'État, ce risque est réel et nous attendons un signal fort de la puissance publique pour disposer de visibilité pour les mois et les années à venir.

C. F. : Compte tenu du développement du télétravail, du report modal vers le vélo en centre urbain ou vers la voiture pour les trajets plus longs, de l'essor du e-commerce, de la télémedecine, de l'e-administration, de la baisse des déplacements professionnels et de l'absence de touristes, cette baisse de la fréquentation risque de durer. Toutefois, nous espérons que certaines évolutions économiques ou sociétales : prise en compte des enjeux environnementaux, politique de certaines agglomérations pour limiter l'usage de la voiture individuelle, impact économique des transports publics, développement de nouveaux réseaux comme le Grand Paris, etc. permettront de compenser cette baisse à moyen ou à long terme.

Comment les opérateurs peuvent-ils agir face à ces risques ?

T. M. : Les opérateurs sont tournés vers l'avenir et ils s'adapteront comme ils ont toujours su le faire. Si la

demande dans les hypercentres reste faible, nous pouvons la redéployer dans les zones peu denses où il existe aujourd'hui un vrai besoin de mobilité non satisfait. Cela permettra également de réduire les risques de ruptures sociales et territoriales.

C. F. : Si nous voulons être en mesure de répondre aux engagements des Accords de Paris, récemment renforcés par le Green Deal européen, il faut favoriser



CLAUDE FAUCHER, délégué général

« La crise sanitaire a montré à quel point les transports publics, urbains et ferroviaires, tant pour les voyageurs que pour le fret, étaient indispensables. » CLAUDE FAUCHER

« L'enjeu du financement est essentiel pour assurer la pérennité de l'offre de transport public et le bon niveau d'investissement qui va permettre de décarboner la mobilité. » THIERRY MALLET

le transfert modal de la mobilité individuelle vers les transports publics et de la route vers le ferroviaire pour les passagers et pour le fret.

Pendant cette crise, l'UTP a poursuivi ses travaux...

T. M. : L'UTP a poursuivi les actions engagées et travaillé sur tous les nouveaux sujets liés à l'actualité en France et dans l'Union européenne. Entre février et juin 2020, le conseil d'administration a notamment adopté cinq positions relatives au versement mobilité, à la crise sanitaire, à la nécessité d'un plan de soutien massif aux transports publics locaux pour surmonter la crise, au modèle économique des transports publics et à l'articulation entre les transports publics et le vélo.

C. F. : L'UTP a poursuivi ses travaux dans les domaines techniques, économiques, législatifs et européens. Nos travaux ont notamment concerné le MaaS, la mise à disposition des données, le véhicule autonome ou la stratégie européenne pour une mobilité durable et intelligente. Nous avons aussi poursuivi notre activité sur tous les sujets sociaux en maintenant un dialogue extrêmement actif avec nos partenaires sociaux.

Dans le domaine social, quelles sont les avancées notables ?

T. M. : Dans le transport urbain, le dialogue constructif avec les organisations syndicales a permis d'aboutir à la signature de deux accords importants. Le premier concerne les transferts de personnels des réseaux OPTILE et a été signé avec la CFDT, FO, l'UNSA et la CFE-CGC. Le second accord est un accord très courageux qui porte sur l'activité partielle de longue durée ; nous l'avons signé avec la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC. Cet accord permet aux entreprises d'adapter le temps de travail en fonction de leur niveau d'activité tout en maintenant l'emploi et en renforçant les compétences des salariés.

C. F. : Outre le dialogue avec nos partenaires sociaux, nous avons maintenu des échanges constants avec les représentants de l'État, les représentants institutionnels, les autorités organisatrices pour définir, face à la crise sanitaire, les meilleures pratiques, les meilleures règles qui nous ont permis et nous permettent aujourd'hui encore d'assurer la protection des passagers et des équipes.

Où en sont les négociations sociales dans le ferroviaire ?

T. M. : Les travaux entrepris en matière de professionnalisation et d'outils au service des jeunes n'ont malheureusement pas pu aboutir car certains syndicats n'ont pas voulu dialoguer à distance alors même que nous étions tous confinés. Ces mêmes organisations syndicales se sont opposées, début 2020, à l'accord classifications/rémunérations, que nous avons signé avec l'UNSA et la CFDT. L'UTP a pris ses responsabilités en adoptant une recommandation patronale pour donner un cadre social commun à tous ses adhérents, adapté à la réalité des emplois, à leur évolution, à leur diversité et aux spécificités de l'activité ferroviaire. Le ministre des Transports a informé les partenaires sociaux de son intention de prendre une ordonnance pour donner un cadre de référence applicable à l'ensemble des entreprises de la branche en s'appuyant sur le contenu de notre recommandation patronale. L'engagement de l'UTP de construire un cadre commun moderne, porteur de droits nouveaux pour les salariés et permettant à chaque entreprise de développer son propre modèle social, reste entier.

C. F. : L'absence d'accord sur ce volet essentiel de la future convention collective nationale ferroviaire est préjudiciable à tous les acteurs de la branche, notamment dans la perspective de généralisation de l'ouverture à la concurrence. La recommandation patronale reprend les grands termes de l'accord qui

avait été signé avec la CFDT et l'UNSA ; elle s'impose à tous les adhérents de l'UTP et doit permettre de sécuriser un cadre social. Aujourd'hui, nous poursuivons le dialogue social sur le volet prévoyance et sur les garanties sociales pour les salariés dont le contrat de travail pourrait être transféré dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Nous continuons d'avancer sur la construction d'une convention collective de haut niveau, qui ne peut en aucun cas être la reprise des dispositions existantes au sein de l'opérateur historique.

Les actions de l'UTP se poursuivent-elles aussi en matière de sûreté ?

T. M. : L'UTP demande de nouvelles évolutions réglementaires et législatives pour la sûreté et la lutte contre la fraude. Nous restons en attente de l'arbitrage du Gouvernement sur le futur opérateur de la plateforme de vérifications des adresses des contrevenants.

C. F. : Il est important de rappeler que la fraude en France, c'est plus de 600 millions d'euros par an et qu'augmenter la sûreté dans les transports reste essentiel si nous voulons que nos passagers reviennent.

Quels sont les grands enjeux de l'UTP pour les mois à venir ?

T. M. : Nous allons poursuivre les négociations sociales dans le transport urbain et dans la branche ferroviaire. Nous continuerons d'attirer l'attention du Gouvernement sur les enjeux économiques de notre secteur, sur l'impact des pertes de recettes et de soutenir le GART et les associations d'élus dans leur demande de plan de soutien. L'UTP se félicite de la mission confiée par le ministre des Transports, Jean-

Baptiste Djebbari, à Philippe Duron, pour formuler des propositions qui permettront de conforter le modèle économique des transports publics. Pour réussir la lutte contre le changement climatique tout en veillant aux enjeux sociétaux d'inclusion sociale de l'ensemble de nos concitoyens, quel que soit le territoire où ils vivent, l'UTP est convaincue que les transports publics sont une des clefs.

C. F. : Pour relever les défis environnementaux et sociétaux des Accords de Paris et du Green Deal européen, la mobilité doit préserver l'environnement et favoriser l'inclusion sociale ; le transport public répond à ces deux enjeux. Mais, encore une fois, l'enjeu du financement est essentiel pour assurer la pérennité de l'offre de transport public et le bon niveau d'investissement qui va permettre de décarboner la mobilité.

Quel sera le prochain grand rendez-vous de la mobilité ?

T. M. : Fin 2020, aux côtés de notre partenaire historique, le GART, nous avons organisé le Salon européen de la mobilité en format digital, et il a recueilli un vif succès. J'espère que tous les acteurs de la mobilité durable pourront se retrouver en 2021 lors des Rencontres nationales du Transport public qui se tiendront à Toulouse du 28 au 30 septembre.

C. F. : Les Rencontres nationales du transport public sont un événement majeur pour notre secteur. Sur le salon, les acteurs de la profession viendront présenter leurs innovations et leurs grands projets. Le congrès du GART et de l'UTP permettra d'aborder les nombreuses actualités des transports urbains et du secteur ferroviaire, notamment l'ouverture à la concurrence ferroviaire, la sûreté, le MaaS et les données, les petites lignes ferroviaires, l'attractivité de nos métiers, les nouvelles mobilités, les smart cities ». 

« La mobilité doit préserver l'environnement et favoriser l'inclusion sociale ; le transport public répond à ces deux enjeux. » CLAUDE FAUCHER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 AVRIL 2021



LE PRÉSIDENT

THIERRY MALLET
Président-directeur général,
Transdev



PIERRE IZARD
Directeur général délégué
Système et Technologies
ferroviaires, **SNCF**



MARIE-CLAUDE DÜPUIS
Directrice Stratégie,
Innovation et
Développement,
groupe **RATP**

LES VICE-PRÉSIDENTS



FRÉDÉRIC BAVÉREZ
Directeur exécutif
groupe France, **Keolis**
et Président-directeur
général, **Effia**



MARC DELAYER
Directeur général,
Transports publics du
Choletais, **AGIR**

LES ADMINISTRATEURS

AU 30 AVRIL 2021



JEAN AGULHON
Directeur général adjoint
en charge des Ressources
humaines, groupe **RATP**



MARIE-ANGE DEBON
Présidente du Directoire,
groupe **Keolis**



BÉNÉDICTE NEUMAGER
Directrice Réseaux
et Territoires,
Transdev France



HERVÉ BECCARIA
Directeur général délégué,
Régie des Transports de
Marseille, **AGIR**



ÉLIE FRANC
Directeur général,
Vectalia France



FRANÇOIS NOGUÉ
Directeur des
Ressources humaines,
groupe **SNCF**



MICHEL BOUDOSSIER
Directeur général adjoint
Corporate, **Getlink**



ALEXANDRE GALLO
Président-directeur général,
Euro Cargo Rail



SERGE REYNAUD
Directeur de la
Business Unit France/Suisse,
RATP Dev



MATTHIEU CHABANEL
Directeur général délégué
Projets et Performance
industrielle, **SNCF Réseau**



ÉDOUARD HÉNAUT
Directeur général France,
Transdev



ANTOINE DE ROCQUIGNY
Secrétaire général,
SNCF Voyageurs



SYLVIE CHARLES
Directrice Transilien,
SNCF Voyageurs



BENOÎT JUÉRY
Directeur des relations
sociales Groupe et France
Transdev



CLAUDE STEINMETZ
Directeur ferroviaire France,
Transdev



DAVID CRONENBERGER
Directeur général,
Régie des Transports
Communautaires Rochelais,
AGIR



ANNE LIEURE
Directrice des Relations
institutionnelles,
Keolis



BRUNO DANET
Directeur des Ressources
humaines groupe,
Keolis



PATRICE LOVISA
Directeur du département
Bus, groupe **RATP**



EN SAVOIR PLUS
EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSUS
WWW.UTP.FR

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

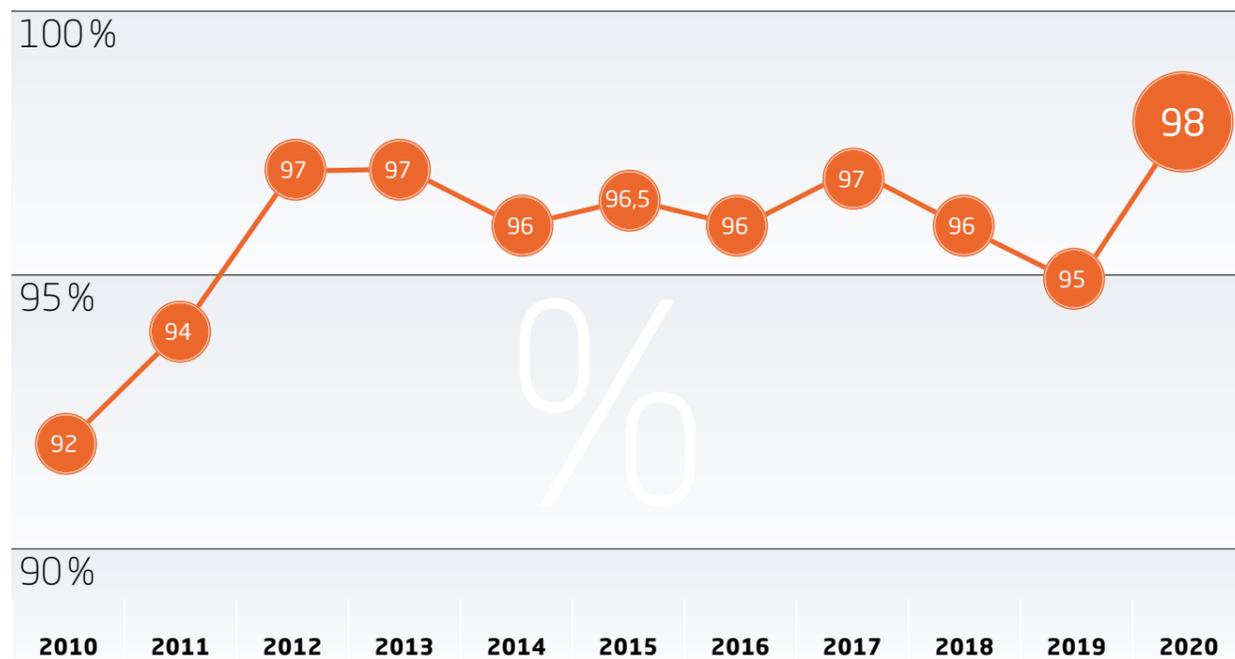
98%

TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRAL
+ 3 points

Organisation responsable, l'UTP soumet chaque année à ses adhérents une enquête de satisfaction recouvrant l'ensemble de ses services. L'année 2020 est marquée par **un taux de satisfaction exceptionnel, à 98%**, soit le plus haut taux sur les 10 dernières années. Cette reconnaissance est le résultat de la **mobilisation de l'ensemble des équipes de l'UTP**, dans un contexte inédit de crise sanitaire, pour **assurer la promotion et la défense des intérêts de ses adhérents**, ainsi que la continuité des actions traditionnelles en lien avec l'ensemble de ses interlocuteurs. Engagée Qualité de Service depuis plus de 10 ans, l'UTP est évaluée au niveau exemplaire de la norme RSE ISO 26000 en avril 2021, pour la 4^e année consécutive.

MÉTHODOLOGIE
Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. En 2019, 25% des adhérents ont répondu à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

TAUX DE SATISFACTION SUR 10 ANS

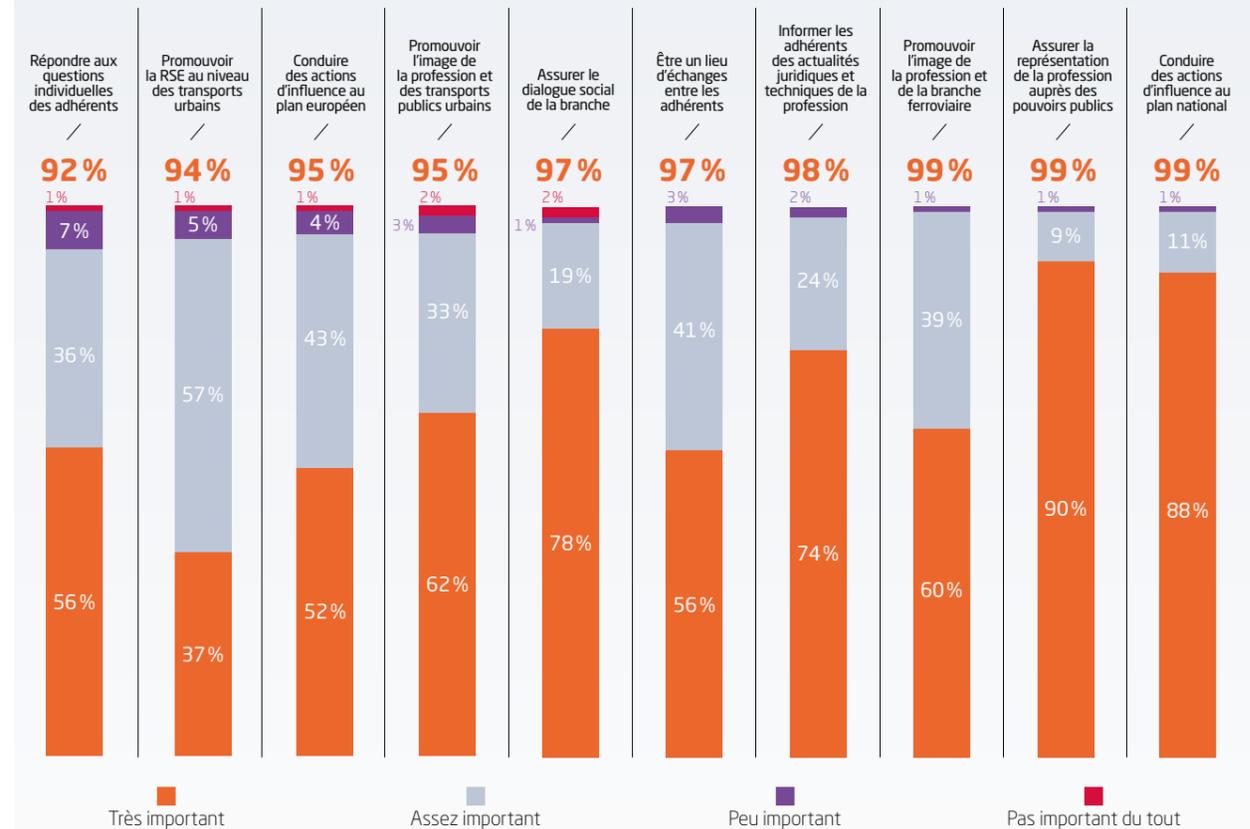


LE TAUX GÉNÉRAL DE SATISFACTION DE L'ACTION DE L'UTP EST DE 98% EN 2020. SOIT UNE PROGRESSION DE TROIS POINTS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT DEPUIS 2010.
Le taux général de satisfaction des adhérents est mesuré à travers les huit domaines d'action de la certification.

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

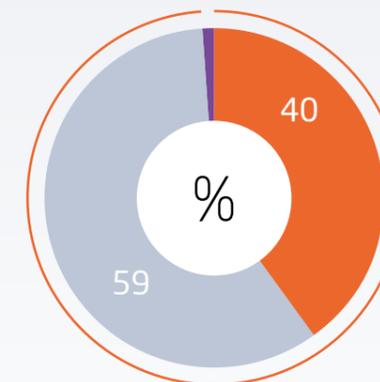
IMPORTANCE DES ACTIVITÉS DE L'UTP - 2020

97% des adhérents estiment que les différentes activités de l'UTP sont importantes. En 2020, les adhérents continuent d'estimer que « conduire des actions d'influence au plan national », « assurer la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics » et « assurer le dialogue social de branche » sont les activités les plus importantes.

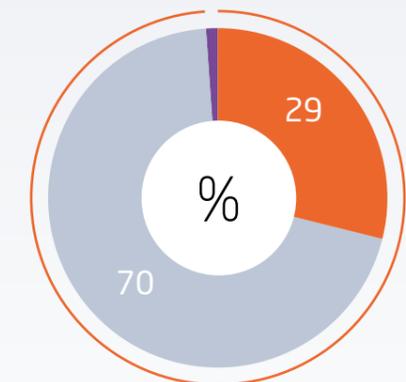


L'APPRÉCIATION DE L'EFFICACITÉ ET DU DYNAMISME DE L'UTP

99%
des adhérents apprécient le dynamisme de l'UTP. C'est une augmentation de 6 points par rapport à 2019.



99%
des adhérents apprécient l'efficacité de l'UTP. C'est une augmentation de 5 points par rapport à 2019.

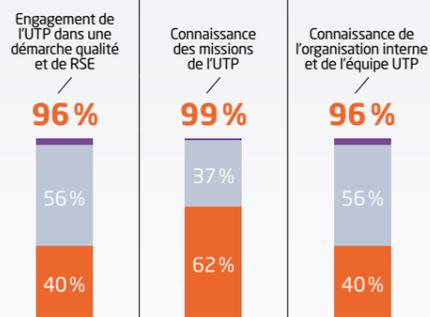


L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Tout à fait satisfaisant Plutôt satisfaisant Pas satisfaisant

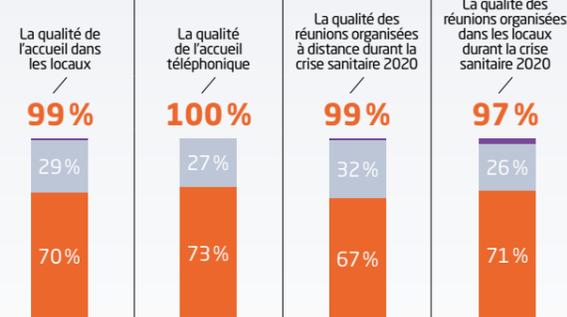
CONNAISSANCE 97% DE SATISFACTION

L'engagement, les missions et l'organisation de l'UTP sont des motifs de satisfactions.



ACCUEIL 99% DE SATISFACTION

Organisation à l'écoute de ses adhérents, l'UTP met tout en œuvre pour les recevoir au mieux. Leur satisfaction relative à l'accueil dans nos locaux (99%), par téléphone (100%), et à distance pendant la crise sanitaire (99%) en témoigne.



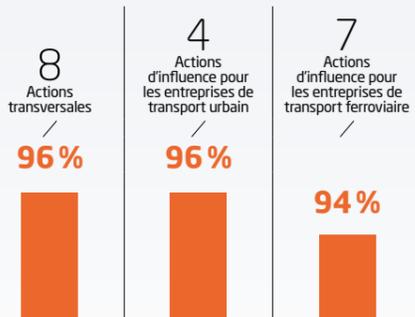
L'ORGANISATION DE RÉUNIONS 98% DE SATISFACTION

L'organisation de réunions a pris une nouvelle tournure en 2020 du fait de la crise sanitaire. L'UTP a su s'adapter pour limiter le nombre d'échanges en présentiel et trouver des alternatives pour continuer à garantir la qualité des discussions. L'organisation de réunions est d'ailleurs le domaine qui a le plus progressé de 5 points, par rapport à 2019.

LES ACTIONS D'INFLUENCE 95% DE SATISFACTION

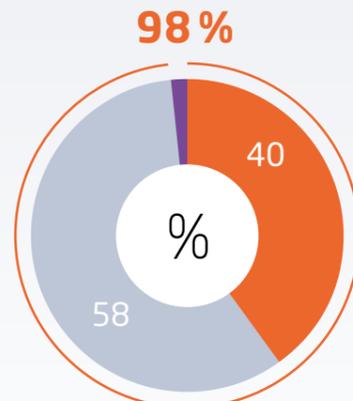
ACTIONS D'INFLUENCE

En 2020, l'UTP a mené de nombreuses actions de défense des intérêts de ses adhérents. Les actions relatives au projet de décret sur les installations de service ferroviaire, aux droits des passagers ferroviaires, et le suivi des décrets d'application de la loi d'orientation des mobilités recueillent le plus haut de taux de satisfaction (100%).



NOTORIÉTÉ DE L'UTP

En 2020, la notoriété de l'UTP dans les milieux institutionnels est jugée satisfaisante par 98% des répondants.



L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

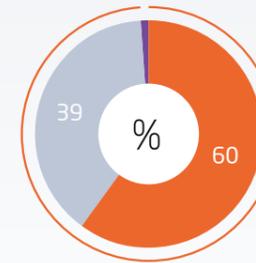
Tout à fait satisfaisant Plutôt satisfaisant Pas satisfaisant

LA VEILLE PROFESSIONNELLE

Les experts de l'UTP suivent les évolutions juridiques et techniques de la profession pour les restituer aux adhérents. Les informations transmises dans ce contexte sont estimées aussi fiables que pertinentes (99%).

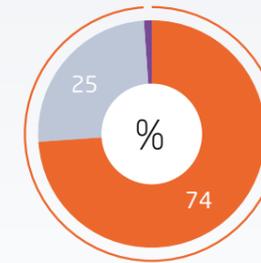
PERTINENCE DES INFORMATIONS

99%



FIABILITÉ DES INFORMATIONS

99%

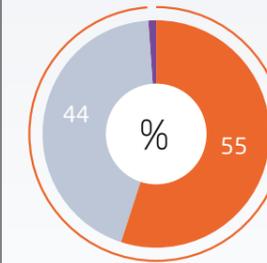


L'INFORMATION AUX ADHÉRENTS EN 2020

L'UTP a transmis à ses adhérents de nombreuses lettres d'information, plus qu'à l'accoutumée en raison de la crise sanitaire. La satisfaction des adhérents s'exprime autant sur la qualité (99%) que sur la rapidité des informations transmises, domaine où le taux de satisfaction progresse de 9 points par rapport à 2019.

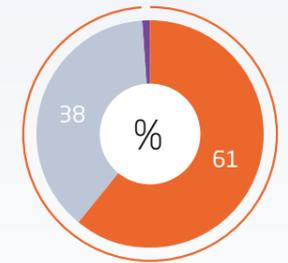
RAPIDITÉ DES INFORMATIONS

99%



QUALITÉ DES INFORMATIONS

99%

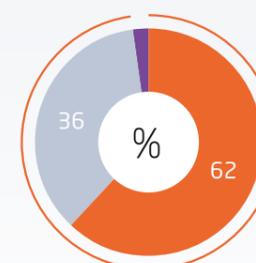


LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ADHÉRENTS en 2020

Une des missions principales de l'UTP est d'apporter une réponse aux questions juridiques et techniques des adhérents. Ces derniers ont sollicité l'UTP pour 432 questions, et expriment une grande satisfaction non seulement pour sa réactivité (98%), mais aussi pour la qualité des réponses (99%).

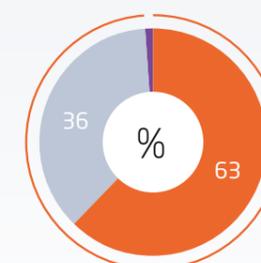
RAPIDITÉ DES RÉPONSES

98%



QUALITÉ DES RÉPONSES

99%



LA COMMUNICATION

LES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DE LA COMMUNICATION DE L'UTP À 91%, SOIT 4 POINTS DE PLUS QU'EN 2019. ILS ONT ÉVALUÉ LES OUTILS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION (91%), LES SUPPORTS DE COMMUNICATION ANNUELS (97%) ET SPÉCIFIQUES (96%), LA VISIBILITÉ DANS LES MÉDIAS (85%), LE SITE INTERNET (99%). PARMIS LES POINTS QUI RECUEILLEN LES PLUS HAUTS TAUX DE SATISFACTION, ON RETROUVE L'OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ 2020 ET SON DOSSIER DE PRESSE (100%), LA PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE DE L'UTP (100%), MAIS AUSSI LA PRÉSENCE DE L'UTP DANS LES MÉDIAS SOCIAUX, QUI S'ÉTABLIT À 73% AVEC UNE TRÈS FORTE PROGRESSION, DE 15 POINTS PAR RAPPORT À 2019.

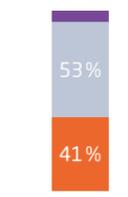
EUROPEAN MOBILITY EXPO

(en digital)

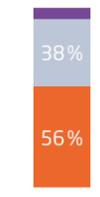
En raison de la crise sanitaire, l'EuMo Expo s'est déroulée en digital. Les différents événements qui s'y sont déroulés ont recueilli

97% DE SATISFACTION

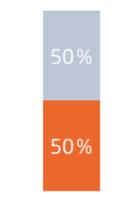
L'organisation des débats (programmation et nombre) 94%



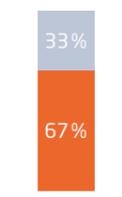
La qualité des débats 94%



Les RDV d'affaires 100%



Les relais d'information 100%



LES 8 COMMISSIONS 2020

[WWW.UTP.FR](http://www.UTP.FR)



La mobilité durable partout, pour tous



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

La branche ferroviaire vit un tournant de son histoire avec les **premières décisions d'attribution de services publics ferroviaires régionaux de voyageurs**, après appel d'offres, attendues à l'automne 2021. Dans ce calendrier, et malgré les forts impacts de la crise sanitaire, la Commission poursuit ses travaux pour construire un cadre social commun de haut niveau.

Fruit de plus de deux ans de négociation, le projet d'accord « Classifications et rémunérations » de la convention collective a été signé par l'UNSA Ferroviaire et la CFDT Cheminots (représentant près de 40 % des salariés), mais la CGT Cheminots, Sud Rail et FO Cheminots s'y sont opposés. L'absence d'accord sur ce volet essentiel est préjudiciable à tous les acteurs de la branche, notamment dans la perspective de généralisation de l'ouverture à la concurrence. Le conseil d'administration de l'UTP a donc adopté, le 11 juin 2020, une recommandation patronale qui reprend les grands termes de l'accord caduc pour donner un cadre social commun à tous les adhérents de l'UTP, adapté à la réalité des emplois, à leur évolution, à leur diversité et aux spécificités de l'activité ferroviaire. Le ministre des Transports a informé les partenaires sociaux de son intention de prendre une ordonnance « afin de donner un cadre de référence applicable à l'ensemble des entreprises de la branche en s'appuyant sur le contenu de la recommandation patronale adoptée par l'UTP ». Malgré la crise, l'engagement de l'UTP de construire un cadre commun moderne, porteur de droits nouveaux pour les salariés et permettant à chaque

entreprise de développer son propre modèle social, reste entier.

Renforcer le cadre de la formation

En 2020, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux pour renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche.

Consolider les moyens du dialogue social

Grâce aux accords de 2019 portant création de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), la branche ferroviaire a installé son Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) en 2020. Ses membres ont élu son président et son vice-président pour deux ans et validé les règles de fonctionnement de l'instance, chargée notamment de réaliser chaque année un rapport de la négociation collective de branche et un bilan de son action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

CAPTRAIN FRANCE (EX-VFLI)
Yazid Oultaf

EURO CARGO RAIL (DB)
Valérie Camilatto-Blanchard,
Jean-Yves Lhomme,
Cathy Pasquine

EUROPORTE (GETLINK)
Virginie Dufresnoy

EUROSTAR
Anne-Sophie Renault

KEOLIS
Christophe Chausson,
Bruno Danet

LISEA
Nargarajen Soobrayen

RATP
Caroline Chevalier,
Céline Marquis

RATP DEV
Lætitia Besson,
Jean Lagrange,
Jean-Louis Onnis

RTT PACA
Nathalie Barbé,
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François

SNCF
Sophia Agoumi,
Magali Alexandre,
François Nogué
(président de la Commission)

SNCF FRET
Cécile Gourdon

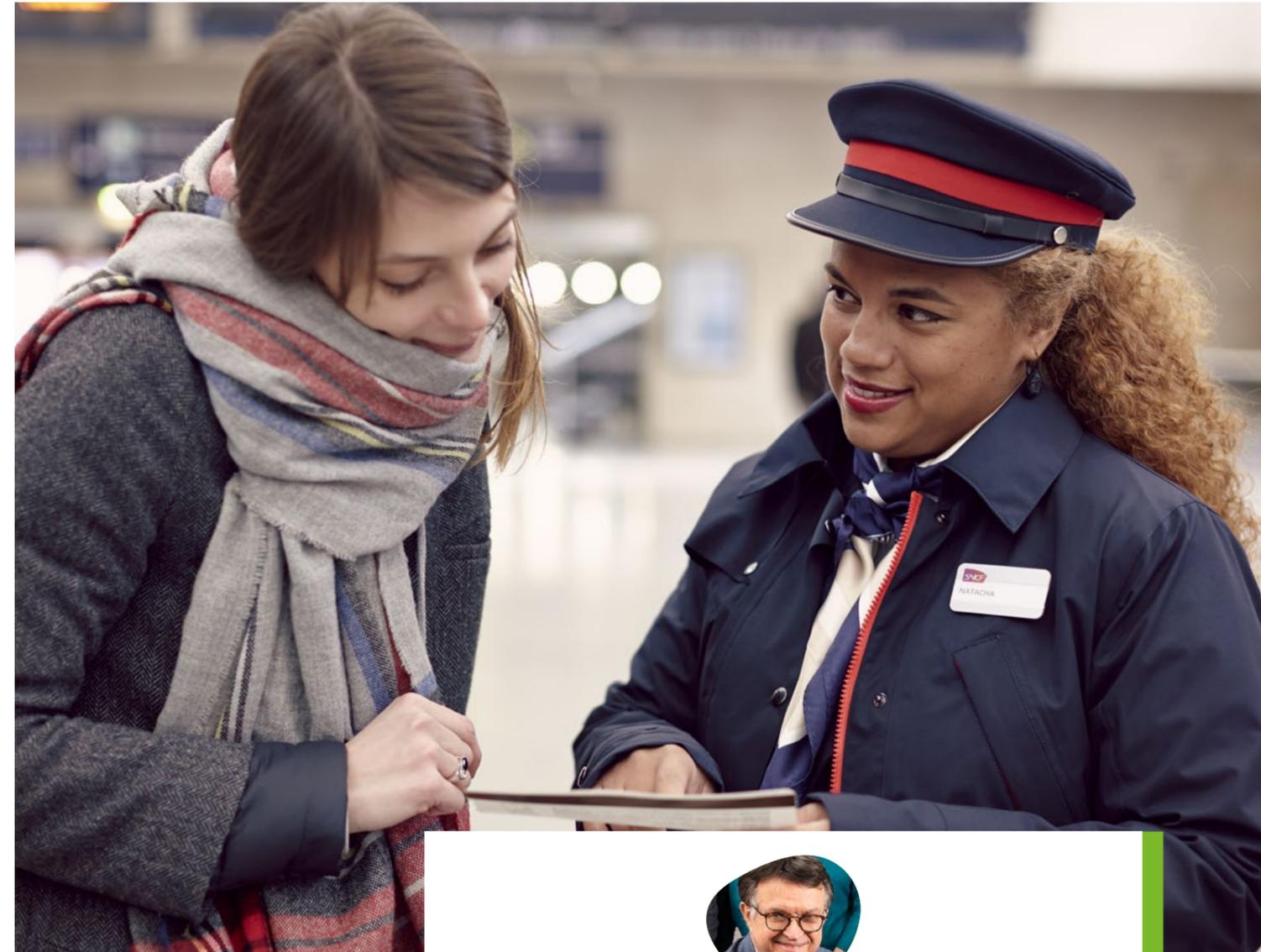
SNCF RÉSEAU
Georges Ichkhanian

SNCF VOYAGEURS
Lucile Quessart

THALYS
Caroline Dupé,
Béatrice Hector Raugel

THELLO
Béatrice de Saint-André

TRANSDEV
Farès Goucha,
Aurélien Jabeur,
Benoît Juéry,
Loïc Lanne,
Clément de Villepin
(vice-président de la Commission)



FRANÇOIS NOGUÉ

Président de la commission Affaires sociales ferroviaires
Directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

La crise impacte-t-elle la construction de la convention collective ferroviaire ?

Avant tout, je tiens à remercier les forces vives de toutes les entreprises ferroviaires qui, depuis le début de la crise, font preuve d'engagement et de responsabilité pour assurer un service indispensable à la nation. En 2021, l'UTP poursuivra la construction de la convention collective, texte fondamental qui offre une assise commune aux entreprises pour bâtir leurs politiques sociales. Le dialogue social occupera une place centrale en traitant notamment de la prévoyance. L'UTP sera également attentive aux dispositions législatives ou réglementaires formalisant la « transformation » de la CPRP SNCF (Caisse de prévoyance et de retraite du personnel) en caisse de branche unique.

Quels sont les autres enjeux importants en 2021 ?

En parallèle des premiers appels d'offres, la question des garanties sociales des salariés transférés sera aussi à l'ordre du jour. Cette négociation nécessite un travail paritaire pointu en lien avec l'État. Ce sera l'occasion de décliner nos engagements, notamment pour le logement ou les facilités de circulation. Sur ce dernier sujet, l'État a mandaté une mission IGF-IGAS-CGEDD dont les conclusions sont attendues cette année. Enfin, la branche poursuit son travail de structuration en matière de formation professionnelle.

« La convention collective : une assise commune aux entreprises pour bâtir leurs politiques sociales »

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES

DU TRANSPORT

URBAIN

Les travaux de la Commission ont été marqués par des **échanges réguliers sur la situation sanitaire dans les entreprises de la branche** et l'accompagnement de celles-ci dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales de soutien des entreprises et des salariés. Par ailleurs, les chantiers relatifs à l'attractivité et la promotion des métiers et à l'élaboration du cadre social lié à l'ouverture à la concurrence en Île-de-France se sont poursuivis.

Dans ce contexte, l'UTP a su maintenir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales de la branche, qui a permis d'aboutir à la signature de quatre accords. Ces derniers concernent l'évolution des minima conventionnels, la répartition des fonds alloués au financement du dialogue social de branche, le dispositif de garantie d'emploi et de poursuite des relations de travail en cas de changement d'exploitant sur le périmètre OPTILE en Île-de-France et la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD).

Accompagner les entreprises pendant la crise

L'UTP a également accompagné les entreprises au plus près pendant cette période de crise sévère. Elle a notamment produit des notes juridiques afférentes aux nombreux textes pris en application de la loi d'urgence sanitaire et relayé les dernières informations des ministères compétents dans une lettre dédiée. Les travaux engagés au sein de la Commission se sont poursuivis selon la feuille de route définie. Les plans d'action visant à renforcer l'attractivité

et la promotion des métiers ont été déclinés en utilisant les leviers disponibles au niveau d'une branche professionnelle. À cet effet, l'UTP a mobilisé ses partenaires, notamment les acteurs publics de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'insertion. Ces travaux ont vocation à nourrir les réflexions en cours sur l'évolution du cadre social de la branche afin de le moderniser et de l'adapter aux enjeux de transformation sociétale, technologique et institutionnelle du secteur.

Renforcer le cadre pour la formation des salariés

En 2020, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises. Objectif : développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche du transport public urbain de voyageurs.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Denis Costopoulos,
David Cronenberger,
Myriam Gogdemir,
Béatrice Huynh,
Samuel Legoff,
Nolwenn Philippot

KEOLIS

Bruno Danet
(président de la
Commission),
Clara-Sophie Jakubik,
Jean-Marie Joly,
Gaëlle Kerbellec,
Guillaume Laconte,
Fabrice Perrin

RATP

Isabelle Caroff,
Alexandre Guyot

RATP DEV

Caroline Anquetil,
Lætitia Besson,
Valérie Legrain-Sicard,
Déborah Pasquier

TICE EVRY

Serge Duckat

TRANSDEV

Xavier Alberola,
Yvette Caillaud,
Corinne El Fassy,
Aurélien Jabeur,
Benoît Juéry,
Clément de Villepin
(vice-président
de la Commission)

VECTALIA FRANCE

Marjolaine Naffouti



BRUNO DANET

Président de la commission Affaires sociales du transport urbain
Directeur des Ressources humaines groupe, Keolis

« Dans le contexte inédit de crise sanitaire, il faut adapter le cadre social existant »

Comment les entreprises se sont-elles adaptées à cette crise ?

Dès le début de la crise, les entreprises et leurs salariés, les collectivités et tous les acteurs de la mobilité se sont mobilisés pour continuer à assurer un service essentiel pour le pays : nous les remercions et saluons leur engagement. Les entreprises confrontées à une réduction durable de leur activité ont pu recourir au dispositif spécifique d'activité partielle et diminuer l'horaire de travail de leurs salariés en contrepartie d'engagements en matière de maintien dans l'emploi et de formation professionnelle.

Quels seront les grands sujets de votre Commission pour l'année 2021 ?

Nos entreprises sont toujours confrontées à des difficultés de recrutement, notamment dans les métiers de la conduite et de la maintenance. L'attractivité des métiers nécessite de renforcer la marque employeur de la branche. En 2021, la Commission sera particulièrement attentive aux travaux de révision des classifications et des rémunérations. Elle poursuivra les travaux avec l'OPCO Mobilités portant sur la cartographie des emplois, des métiers, des compétences et des passerelles dans le cadre de l'EDEC Mobilités. Les formations qualifiantes feront également partie des priorités : construction du CQP « conducteur de tramway » et adaptation du cadre européen concernant la FIMO/FCO.

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Convaincus que **les transports publics et ferroviaires constituent le socle d'une mobilité décarbonée et inclusive**, les membres de la Commission ont poursuivi deux objectifs en cette année si particulière : soutenir le modèle économique du secteur dans le cadre du plan de relance et promouvoir les solutions des opérateurs au service des territoires durables.

D'abord attentifs aux messages portés par les candidats aux élections municipales, notamment ceux promettant divers degrés de gratuité des transports publics, les membres de la Commission ont naturellement orienté leurs travaux sur les impacts de la crise et la défense du secteur dans le cadre du plan de relance.

Focaliser l'effort sur le plan de relance

La situation sanitaire exceptionnelle a profondément marqué les travaux réalisés par la Commission. Le travail de lobbying nécessaire pour se faire entendre auprès des institutions a gagné en intensité, appuyé en cela par une double volonté : une meilleure connaissance de la situation en temps réel et une contextualisation des aides de l'État, notamment par rapport à la situation pré-Covid.

Malgré les conditions difficiles, les adhérents de l'UTP se sont ainsi mobilisés pour fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des *Chiffres clés 2018*, socle d'informations indispensables pour identifier la tendance du secteur en situation normale. Le suivi de la fréquentation s'est accéléré, via un relevé hebdomadaire de la fréquentation dans un panel de grands réseaux, pour mesurer l'impact du confinement et du télétravail. Le suivi mensuel de la production, des voyages et des recettes a, quant à lui,

permis de mesurer les efforts et les difficultés du secteur.

Dans le même temps, les travaux macroéconomiques sur la contribution de l'État aux transports collectifs urbains, via les dispositifs d'appels à projets, les réformes sur le versement mobilité et la TVA ont permis la rédaction d'une position appelant à conforter le modèle économique des transports publics.

Préserver un modèle économique chahuté

Les membres de la Commission ont saisi le double enjeu de la période actuelle : maintenir l'offre de service, dans un contexte difficile tout en positionnant le secteur au cœur d'une relance soutenable et ambitieuse. La position émise en ce sens défend donc le modèle actuel, référence au niveau international dont la répartition en trois piliers a permis une forme de résilience, tout en reconnaissant la nécessité d'en repenser certains aspects. Alors que l'expérience voyageur évolue avec le numérique, des marges de manœuvre existent sur la tarification comme sur l'usage et la mise à disposition des données.

Toutes ces réflexions et travaux sont d'ores et déjà mobilisés dans le cadre de la mission Duron dont l'UTP est partie prenante.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Anne Bellamy,
Nicolas Covarel,
Marc Delayer,
Pierre Durand

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC

Stéphane Bonnaud

KEOLIS

Frédéric Baverez,
Jean Ghedira,
Anne Lieure

MARFINA PAYS DE MONTBÉLIARD

Grégory Carmona

RATP

Jean-Marc Beteille,
Céline Hallier,
Éléonore Lacroix,
Valère Pelletier

RATP DEV

Sophie Castagné,
Christophe Vacheron

SEMITAN (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE)

Olivier Le Grontec

SNCF RÉSEAU

Anne Bosche-Lenoir,
Stéphane Mialot,
Didier Robles,
Arnaud Sohier,
François Tainturier

SNCF TRANSILIEN

Ghislain Goulet de Rugy

SNCF VOYAGEURS

Antoine Fontanel,
Alain Ribat

TRANSDEV

Thierry Ervedoza,
Édouard Hénaut
(président de la
Commission),
Bénédicte Neumager

VECTALIA FRANCE

Élie Franc,
Éric Martinez



ÉDOUARD HÉNAUT

Président de la commission Économie et Mobilité
Directeur général France, Transdev

« Répondre aux enjeux de décarbonation nécessite des investissements et une pérennisation du modèle économique »

Quels sont les impacts, les risques et les opportunités de la crise pour la profession ?

Les pertes de recettes et de versement mobilité ont fortement impacté notre secteur. Les injonctions à maintenir l'offre pour garantir un service de mobilité de première nécessité en cette période difficile ont été interprétées comme un signe de confiance que nous devons capitaliser. Il en va de même pour l'agilité dont a fait preuve le secteur en transformant ses process pour les adapter aux contraintes nouvelles. L'ingéniosité des équipes locales a permis de surmonter une complexité inédite dans un temps record.

Le modèle économique a besoin de se diversifier : quelles pistes ?

Répondre aux enjeux de décarbonation nécessite des investissements et une pérennisation du modèle économique. Plusieurs pistes sont étudiées, de la valorisation des données produites aux plus-values foncières. Les infrastructures, notamment intermodales, joueront également un rôle grandissant sur le modèle économique : elles participent à l'efficacité et aux retours sur investissement des services avec, par exemple, des voies réservées augmentant la vitesse commerciale et donc l'offre à coût d'exploitation égal, ou encore avec la combinaison « parking-relais/transport cadencé » associés à un péage urbain.

COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

La Commission s'est fortement mobilisée pour faire prendre en compte l'importance des transports publics et ferroviaires dans les plans de relance français et européen. Elle s'est également beaucoup investie sur les projets relatifs à la mobilité durable : stratégie pour une mobilité durable et intelligente en Europe et convention citoyenne pour le climat en France, ainsi que les projets traitant des données et du numérique.

Dans le contexte de crise sanitaire, la Commission a beaucoup œuvré pour que les transports publics et ferroviaires, touchés de plein fouet par la crise sanitaire, mais résilients et agiles, soient pris en compte dans les plans de relance aux niveaux national et européen.

Sensibiliser aux besoins du secteur

Elle s'est ainsi fortement investie, notamment à l'occasion du troisième projet de loi de finances rectificative, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les besoins du secteur. L'audition du président de l'UTP en juillet 2020, devant la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale, a ainsi permis de sensibiliser les parlementaires, même si des mesures concrètes supplémentaires restent encore attendues.

La Commission a également travaillé de concert avec l'Institut de la gestion déléguée sur l'évolution des règles de la commande publique, rendue nécessaire par la crise.

Les données et le numérique ont également fait partie des sujets qui ont mobilisé la commission Législation et Affaires européennes en 2020, le secteur des transports étant largement impacté. Elle a ainsi participé aux travaux

d'élaboration d'une licence ad hoc encadrant la réutilisation des données Mobilités. Ce projet a d'ailleurs retenu toute l'attention d'Éric Bothorel, député chargé de la mission parlementaire sur les données, qui a souligné dans son rapport la maturité du secteur en la matière.

Suivre les nombreux dossiers européens

Dans le cadre de la stratégie sur les données de la Commission européenne, l'UTP a répondu à plusieurs consultations, notamment sur les ensembles de données à haute valeur ajoutée. La Commission a également suivi la proposition de règlement sur la gouvernance des données, qui pourrait permettre d'ouvrir certaines données sensibles. L'UTP veille particulièrement à la cohérence, à l'articulation et à la sécurité juridique des nombreux projets relatifs aux données et au numérique, généraux comme sectoriels. Enfin, les droits des passagers sont un sujet qui a occupé la Commission en France, avec l'abandon par la Chancellerie de sa réforme de la responsabilité civile qui prévoyait l'extension de la loi Badinter aux modes ferrés, et au niveau européen avec l'adoption de la refonte du règlement sur les droits des passagers ferroviaires.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Chloé Brisquet,
Élodie Gueneuc,
Dominique Montlaur,
Audrey Morlière

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

Jean-Michel Augé

DB EUROCARGORAIL

Alexander Ernert,
Jean-Yves Lhomme

ENTREPRISE HOLDINGS

Aurélia Debru

EUROPORTE GETLINK

François Coart

EUROSTAR INTERNATIONAL LTD

Renaud Thillaye

KEOLIS

Isabelle Balestra,
Anne Lieure

LISEA

Joaquim Godde

OCVIA MAINTENANCE

Bruno Dabilly

RATP

Nicolas Blain, Muriel
Grandguillaume, Julien
Laurent, Julien Loknar

RATP DEV

Laure Boulard

SNCF

Sophie Besson,
Laurence Cour,
Anne Passy,
Fatma Rahil,
Enzo Romoli

SNCF RÉSEAU

Christophe Demirdjian

SNCF VOYAGEURS

Sylvie Charles
(présidente
de la Commission),
Anne Gueniot

THELLO

Anne-Cécile Delbes

TRANSDEV

Laurent Bougard,
Guillaume Brisset,
Laurent Mazille

VECTALIA FRANCE

Élie Franc,
François Moulin



« Le rôle des transports publics doit être reconnu comme colonne vertébrale de la mobilité dans les villes »

SYLVIE CHARLES

Présidente de la commission Législation et Affaires européennes
Directrice Transilien, SNCF Voyageurs

Quels sont les enjeux de la Stratégie pour une mobilité durable et intelligente de la Commission européenne pour l'UTP ?

La Commission prévoit d'adopter 82 mesures dont certaines, comme la révision des Lignes directrices du règlement sur les obligations de service public ou le futur paquet Mobilité urbaine, seront essentielles pour les transports publics alors que le secteur a un grand besoin de stabilité juridique. Plus que jamais, le rôle des transports publics, comme colonne vertébrale de la mobilité dans les villes, doit être reconnu, en coordination avec les nouvelles mobilités.

Quels seront les principaux dossiers de votre Commission pour l'année à venir ?

Les sujets liés au numérique et aux données aux niveaux national et européen avec les suites du rapport Bothorel et les nombreux projets de la Commission européenne devraient continuer à nous occuper fortement. La Commission devrait également travailler sur le fonctionnement du marché des assurances, les évolutions de la commande publique, le projet de loi 4D et sur la révision des Lignes directrices du règlement Obligations de service public et du futur paquet Mobilité.

COMMISSION

NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Les crises agissent souvent comme des révélateurs et des accélérateurs des grandes évolutions en cours. La pandémie 2020 ne fait pas exception à la règle. Des transformations des mobilités aux restructurations des offres de service, des nouvelles technologies aux nouvelles réglementations, **2020 restera une année dense et déterminante pour les mobilités de demain.**

La crise sanitaire a amplifié certains processus initiés par la loi d'orientation des mobilités, le plan Vélo ou les politiques de décarbonation. L'année a été ainsi marquée par les travaux de l'UTP en phase avec l'actualité, qui ont notamment abouti à la publication de deux positions : l'une sur le modèle économique et la seconde sur l'articulation entre les transports publics et les vélos.

Travailler sur une mobilité en mutation

Les premiers numéros de *FlashMob* sur l'autosolisme et l'impact du plan vélo ont apporté un éclairage sur la situation actuelle et une projection de ce qui peut advenir afin de soutenir la prise de conscience collective de l'impact des choix de mobilité individuels sur l'environnement, le bien commun et le vivre ensemble. Il faut en effet s'attendre à un changement des paradigmes en matière de construction de l'offre de mobilité, avec une baisse durable des trajets domicile/travail et un essor des mobilités actives, personnelles et ludiques. Ce changement de paradigme est complexe à mettre en œuvre pour les réseaux de transport car il exige un rééquilibrage des ressources sur la journée, mais aussi un redéploiement de l'offre pour répondre aux besoins de déplacement des habitants des territoires

peu denses. De fait, la multimodalité est au cœur des préoccupations des politiques locales pour réussir la décarbonation de la mobilité et satisfaire les attentes de mobilité fluide, rapide et accessible du voyageur, urbain ou non.

Mettre les nouvelles technologies au service de l'intérêt général

Dans ce contexte, les nouvelles technologies seront d'une grande aide, notamment le MaaS et le véhicule autonome, à condition qu'elles soient orientées, mises en œuvre et utilisées au service de l'intérêt général. Les membres de la Commission y sont vigilants. De fait, leur travail sur ce sujet en 2020 a été particulièrement intense, notamment sur les décrets d'application des articles 25 et 28 de la loi d'orientation des mobilités ou lors de la consultation européenne sur la révision de la directive ITS. Concernant le véhicule autonome, le travail mené en parfaite cohésion avec le Système de transports publics automatisés (STPA), composante de « France véhicule autonome », a permis de grandes avancées, notamment sur les décrets d'application des articles 31 et 32 de la loi d'orientation des mobilités, sur le décret rectificatif de l'article 125 de la loi PACTE et sur la modification à venir de l'article 34 bis de la convention de Vienne.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Magali Dujeancourt,
Cynthia Gutton,
Laurent Lieutaud,
Adrien Malfray,
Gil Valabregue

CITYGO

Patrick Robinson Clough

ENTERPRISE HOLDINGS

Aurélia Debru

KEOLIS

Jean Ghedira,
Arnaud Julien,
Shéhérazade Zekri

RATP

Véronique Berthault,
Marie-Claude Dupuis
(présidente de la
Commission),
Marlène Duroux

RATP DEV

Jean-Baptiste Boneu

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

SNCF

David Borot,
Carole Desnost,

SNCF MOBILITÉS

Éric Steil

SNCF RÉSEAU

Naji Rizk, Didier Robles,
François Tainturier

TRANSDEV

Xavier Aymonod,
Arthur Le Moal,
Christine Peyrot,
Julien Réau

VECTALIA FRANCE

Ignasi Armangol,
Lionel Huntzinger



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Présidente de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain
Directrice Stratégie, Innovation et Développement, groupe RATP

« De grandes tendances naissantes risquent d'orienter fortement la structuration de l'offre »

Quelle est votre vision des grands sujets prospectifs à venir ?

En matière de structuration de l'offre des services de mobilité, la Commission travaille sur de grands sujets d'actualité : évolution des mobilités au quotidien, développement de la multimodalité, intégration des nouvelles technologies (véhicule autonome, MaaS, etc.), renforcement des dessertes des territoires peu denses. Mais, de grandes tendances naissantes risquent aussi d'orienter fortement cette structuration de l'offre : l'impact des e-activités, le développement de l'intelligence artificielle et des Smart Cities, ou encore le vieillissement de la population, qui pose la question de l'adéquation du système actuel avec les besoins du voyageur de demain.

Quels sont les enjeux de la licence de réutilisation de données promue par l'UTP ?

L'objectif de cette licence est d'encadrer l'usage des données de mobilité, dont l'ouverture est prévue par la loi d'orientation des mobilités, et ce afin que les nouveaux services n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt général, notamment en ce qui concerne les enjeux de changement climatique, de pollution locale, de sécurité et d'occupation de l'espace public. La multiplication des licences est un obstacle à la réutilisation des données, l'élaboration d'une licence ad hoc était la meilleure solution pour consolider l'équilibre trouvé dans la loi entre promotion de l'innovation et régulation des mobilités.

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Lieu de partage d'expériences, la commission Sûreté et lutte contre la fraude porte une vocation première : **permettre aux acteurs de la sûreté d'échanger les bonnes pratiques et les innovations.** Cette Commission contribue ainsi pleinement à améliorer encore la sûreté dans les transports publics, facteur indispensable pour redonner confiance aux voyageurs.

Dès le premier confinement, les agents de contrôle et de sûreté ont apporté un soutien sans faille à l'exploitation. Leurs nouvelles prérogatives, notamment respect du port du masque, témoignent de leur importance dans la gestion de cette crise. Ils ont pu compter sur la Commission pour les accompagner dans cette évolution. Les membres de la Commission ayant mené des opérations conjointes avec les forces de l'ordre saluent la qualité de ces coopérations, qui ont permis un déroulement plus sécurisé des contrôles visant notamment le respect du port du masque. Ces partenariats positifs restent à développer sur l'ensemble des territoires, un rôle qui revient aussi à l'Unité de coordination de la sécurité dans les transports en commun (UCSTC), réorganisée depuis le Comité national de sécurisation des transports en commun (CNSTC) du 5 août 2020.

Lutter contre les violences faites aux femmes

Le ministère des Transports, en lien avec l'UTP, a notamment établi un guide de recommandations pour les réseaux souhaitant expérimenter le dispositif de « descente à la demande », qui, sous certaines conditions et à l'appréciation du conducteur, permet aux passagères de descendre entre deux arrêts sur une ligne régulière de bus pour se rapprocher de leur

destination aux heures où le sentiment d'insécurité est plus fort. Si le dispositif est déployé, il est préconisé de l'appliquer à l'ensemble des voyageurs.

Sensibiliser les pouvoirs publics

L'UTP se félicite de la reprise, dans la loi d'orientation des mobilités, de sa demande concernant l'autorisation d'équiper les vérificateurs de caméras mobiles dans le cadre d'une expérimentation. Elle souhaite que d'autres mesures législatives et réglementaires pour améliorer la sûreté des voyageurs et assurer un continuum de sécurité dans les transports urbains et ferroviaires trouvent leur place dans la future loi de sécurité globale. À ce titre, la Commission porte plusieurs propositions telles des mesures relatives aux enquêtes administratives (supprimer l'obligation de reclassement en cas d'avis d'incompatibilité rendu par le SNEAS pour occuper une fonction sensible) ou aux systèmes de vidéoprotection (généraliser la mise en place des caméras à l'avant des bus, trains et tramways pour de meilleures garanties en termes de sécurité).

La Commission continue également de porter la plateforme de vérification des adresses des contrevenants introduite par la loi Savary-Le Roux et espère une décision aussi rapide que possible sur la nature de la personne morale qui en assurera la mise en œuvre.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR
Jean Geneau,
Amandine Jancourt,
Jean-Louis Mariani,
Romain de Montbel

EUROSTAR INTERNATIONAL
James Blackwood

KEOLIS
Patrick Aujogue,
Stéphanie Boisnard,
Paul-Henry Capdeville,
Jean-Louis Metzger,
Philippe Nouarault

RATP
Véronique Bureau,
Vera Duvault,
Patrice Lovisa
(président de la Commission),
François Wieber

RRT PACA - NICE
Vincent Guillaume

SNCF Thierry Dupin,
Bertrand Grynszpan,
Christophe Merlin

T2C CLERMONT-FERRAND
Christophe Batut

THELLO
Anne-Cécile Delbes

TRANSDEV
Renaud Bellamy,
François Berton,
Jean-Emmanuel Cabut,
Serge Castello,
Bruno Chalmandrier,
Gaëtan Dubois,
Jean-Michel Fenaut,
Jean-Marie Lecœur,
Philippe Roche,
Jean-Noël Varlet

VECTALIA FRANCE
Richard Baldacchino,
Thibaut Fournier Montgieux



« Pendant cette crise, les questions de sûreté se sont souvent retrouvées au centre des débats »

PATRICE LOVISA
Président de la commission Sûreté et lutte contre la fraude
Directeur du département Bus, groupe RATP

La crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur les travaux prévus ?

Pendant cette crise, les questions de sûreté se sont souvent retrouvées au centre des débats, et c'est pourquoi je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des salariés de nos entreprises qui se sont engagés pour assurer la continuité de l'exploitation. Concernant les actions démarrées début 2020, elles ont pu aboutir grâce à l'implication de chacun. C'est le cas notamment des travaux qui ont permis d'élaborer de nouvelles propositions d'évolution en matière de sûreté dans les transports.

Quels sont les grands projets pour l'année à venir ?

L'UTP poursuivra ses actions d'influence notamment dans le cadre de la proposition de loi sur la sécurité globale et de ses dispositions réglementaires. Nous espérons bien, dès cette année, pouvoir accompagner les opérateurs dans le cadre de l'expérimentation de caméras piétons pour leurs agents assermentés, une fois le décret paru.

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

Dans un contexte inédit de crise sanitaire, les **derniers textes d'application du nouveau pacte ferroviaire et de la loi d'orientation des mobilités** ont marqué les travaux de la Commission en 2020. Elle a par ailleurs travaillé sur les problématiques d'exploitation et d'amélioration de la gestion de la sécurité des exploitants ferroviaires au niveau européen.

La mise en place d'un cadre propice à l'ouverture à la concurrence a cette année encore mobilisé la Commission avec les derniers textes d'application du nouveau pacte ferroviaire adopté en juin 2018.

Consolider la vision systémique du secteur ferroviaire

L'UTP a ainsi participé à différentes consultations de la DGITM sur des textes en préparation notamment le décret «gares déléguables» et le décret «installations de service» et a trouvé des positions de consensus entre ses adhérents. Elle a également pris position sur différents textes d'application de la loi d'orientation des mobilités, notamment les modalités de transfert de la gestion des «petites lignes» aux Régions. Parallèlement, la Commission a poursuivi son travail d'analyse et de pédagogie des textes publiés par l'élaboration de notes telle celle publiée sur les spécificités de la passation et de l'exécution des contrats de service public ferroviaire.

Approfondir certains sujets techniques et opérationnels

La commission Système ferroviaire poursuit ses travaux consacrés aux missions transversales de sécurité ferroviaire afin de développer des outils et des méthodes communes aux bénéficiaires

des exploitants ferroviaires permettant de les aider à améliorer encore leur gestion de la sécurité pour garantir une sécurité ferroviaire optimale des circulations. La sécurité fait également l'objet de la signature de la convention FERAID conclue entre l'UTP, l'UFIP et France Chimie, qui encadre le dispositif d'assistance volontaire apportée par les industriels aux opérateurs de fret en cas d'incident mineur lors du transport de matière dangereuse. La compatibilité du matériel roulant avec l'itinéraire a également été au centre des préoccupations des membres de la Commission. L'UTP se félicite des travaux menés conjointement avec SNCF Réseau et les entreprises ferroviaires. Ces derniers ont permis de prolonger d'une année supplémentaire (jusqu'au 16 juin 2021) la période de transition pour réaliser gratuitement, sur le seul périmètre des anciennes attestations de compatibilité, les vérifications de compatibilité des matériels roulants pour les entreprises ferroviaires et de proposer aux entreprises ferroviaires un programme de formation pratique et gratuit. Sur le système d'amélioration de la performance, la Commission continue de s'investir dans les réflexions du groupe de travail sur la révision des règles de fixation des objectifs annuels des exploitants ferroviaires.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR
Alain Gondelmann

CAPTRAIN FRANCE
Vincent Beck,
Stéphane Derlincourt

COLAS RAIL
Jean-Marc Kuntz

DB EURO CARGO RAIL
Thierry Assise,
Michel Didier,
Alexander Ernert

EUROSTAR FRANCE
Christophe Burel

FRET SNCF
Vincent Porfrio

GETLINK/EUROPORTE
François Coart

KEOLIS
Bruno Auger,
Marek Mavridis

LISEA
Philippe Jausserand,
Hervé Le Caignec

OBJECTIF OFP
André Thinières

RATP
Julien Loknar,
Jérôme Martres

RATP DEV
Ronan Bois

**RÉGIE RÉGIONALE
DES TRANSPORTS
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François

SNCF
Isabelle Delobel,
Gilles Quesnel

**SNCF GARES
& CONNEXIONS**
Thierry Marduel

SNCF MOBILITÉS
Olivier Devaux,
Catherine Perrinelle

SNCF RÉSEAU
Matthieu Chabanel
(président de la
Commission),
Claude Mangone,
Stéphane Mialot,
Arnaud Sohier,
François Tainturier

THALYS FRANCE
Charles Bernheim

THELLO
Jean-Claude Belli,
Anne-Cécile Delbes,
Roberto Rinaudo

TRANSDEV
Fares Goucha,
Claude Steinmetz
(vice-président),
Loïc Lanne

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE



MATTHIEU CHABANEL

Président de la commission Système ferroviaire

Directeur général délégué Projets et Performance industrielle, SNCF Réseau

Quels seront les sujets principaux à suivre en 2021 ?

En cette année européenne du rail, la profession attend avec impatience un cadre réglementaire stabilisé avec la sortie des derniers textes, tel celui relatif aux gares déléguables notamment. Nous serons aussi particulièrement vigilants concernant la mise en œuvre pratique du décret petites lignes paru en début d'année, qui permet le transfert de la gestion de ces lignes aux Régions. La mise à disposition aux niveaux national et européen des moyens utiles à la vérification de la compatibilité du véhicule avec l'itinéraire, qui incombe dorénavant à l'entreprise ferroviaire, tiendra une place importante dans les travaux de la Commission.

Comment l'UTP peut-elle contribuer à la relance du transport ferroviaire ?

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective du secteur ferroviaire et sa promotion, compte tenu de l'urgence climatique, après une année 2020 particulièrement difficile avec la crise sanitaire. De fait, notre Commission entend être active sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire pour en doubler la part de marché en 2030, en adéquation avec la stratégie mobilité durable et intelligente de la Commission européenne.

«L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective du secteur ferroviaire et sa promotion»

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réactivité, adaptabilité, innovations, expérimentations ont été les leitmotivs de la Commission en 2020. Le secteur a en effet adapté ses missions à la crise sanitaire tout en poursuivant la transition énergétique des flottes et en menant les travaux liés à la baisse des émissions de GES, l'accessibilité, l'ouverture des données et la cohabitation avec les modes actifs.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a généré des défis supplémentaires et inédits pour le secteur. Malgré sa stigmatisation comme lieu de contamination, quand de nombreuses études indiquaient le contraire, le transport public s'est montré très réactif.

Assurer la sécurité sanitaire des salariés et des passagers

Les protocoles sanitaires ont imposé très rapidement une désinfection quotidienne des bus, des trains et des espaces. Très vite, un groupe de travail spécifique a été mis en place pour que la profession puisse échanger sur des produits virucides adaptés et des procédés. En complément, l'aération des véhicules a été également un moyen de lutter contre la propagation du virus. Pour ce faire, l'UTP, appuyée par les spécialistes techniques des réseaux urbains et ferroviaires, a édité une note informative sur l'utilisation des systèmes de ventilation et de climatisation. Les opérateurs ont également adapté le poste de conduite des véhicules. Toutes ces actions ont mis en valeur la réactivité et la capacité d'innovation du transport public pour maintenir l'exploitation dans les meilleures conditions. Les réseaux ont dû également composer avec un flux important de cyclistes, cohabitation plus

ou moins aisée selon les aménagements urbains. D'où l'apposition sur les véhicules d'une signalisation les alertant sur la présence et le danger des angles morts. L'usage du vélo devant progresser, cette cohabitation est amenée à s'accroître dans le futur.

Poursuivre la transition énergétique

En parallèle, la Commission a poursuivi ses travaux sur la transition énergétique des flottes, valorisée par la publication de la note relative au parc des véhicules des services urbains et de la note sur la poursuite de leur mue énergétique. La Commission contribue également aux consultations nationales et européennes concernant la définition des autobus et autocars à faibles émissions, la directive sur les véhicules propres, les infrastructures des énergies alternatives, l'opportunité de création de la norme Euro VII. S'agissant de la qualité de l'air, l'UTP a participé activement à la mise à jour de la base carbone de l'ADEME qui se poursuit par la quantification des émissions GES lors de la fabrication et la maintenance des véhicules et des infrastructures. Ces travaux nationaux trouvent également un écho dans la réalisation du projet de norme ISO 14083.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

François Agier,
David Cronenberger,
Marc Delayer (président
de la Commission),
Adrien Malfray,
Romain de Montbel,
Cédric Saulnier

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

Jean-Louis Metzger

FRET SNCF

Vincent Porfirio

KEOLIS

Camille Audubert,
Olivier Contesso,
Nicolas Delhommeau,
Patrizia Gatti-Gregori,
Bruno Lapeyrie,
Lætitia Nicco,
Anne-Marie Papic

RATP

Sophie Mazoué,
Patrick Perrino

RATP DEV

Georges Despaigne

REUNIR ALENÇON

Laurent Boudot

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

SNCF

Florence Cousin,
Pierre Sandevor

SNCF RÉSEAU

François Tainturier

TRANSDEV

Philippe Fenart,
Sébastien Holstein,
Alain Pittavino

UTP

Sigrid Claviéras,
Claude Faucher,
Dominique Fèvre,
Stéphanie Jégu,
Stéphanie Lopes
d'Azevedo

VECTALIA FRANCE

Lionel Huntzinger,
Frédéric Rambaud



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable. Directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR

« Il faut faciliter l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les rendre plus attractifs »

La crise sanitaire a fortement impacté les travaux de la Commission...

Le secteur a fait preuve de réactivité et d'ingéniosité en partageant les bonnes pratiques pour assurer la sécurité sanitaire. Compte tenu des différents protocoles sur la désinfection quotidienne des matériels et des espaces, nous avons partagé sur les procédés et les produits tout en valorisant le renouvellement systématique de l'air intérieur pour rassurer les voyageurs comme les personnels de conduite. Ces derniers, en complément d'une dotation rapide de masques chirurgicaux, ont bénéficié d'aménagements de leur poste de conduite avec la mise en place d'une paroi de protection. Ces actions ont permis aux réseaux de maintenir un service essentiel.

Le MaaS est-il un outil de décarbonation de la mobilité ?

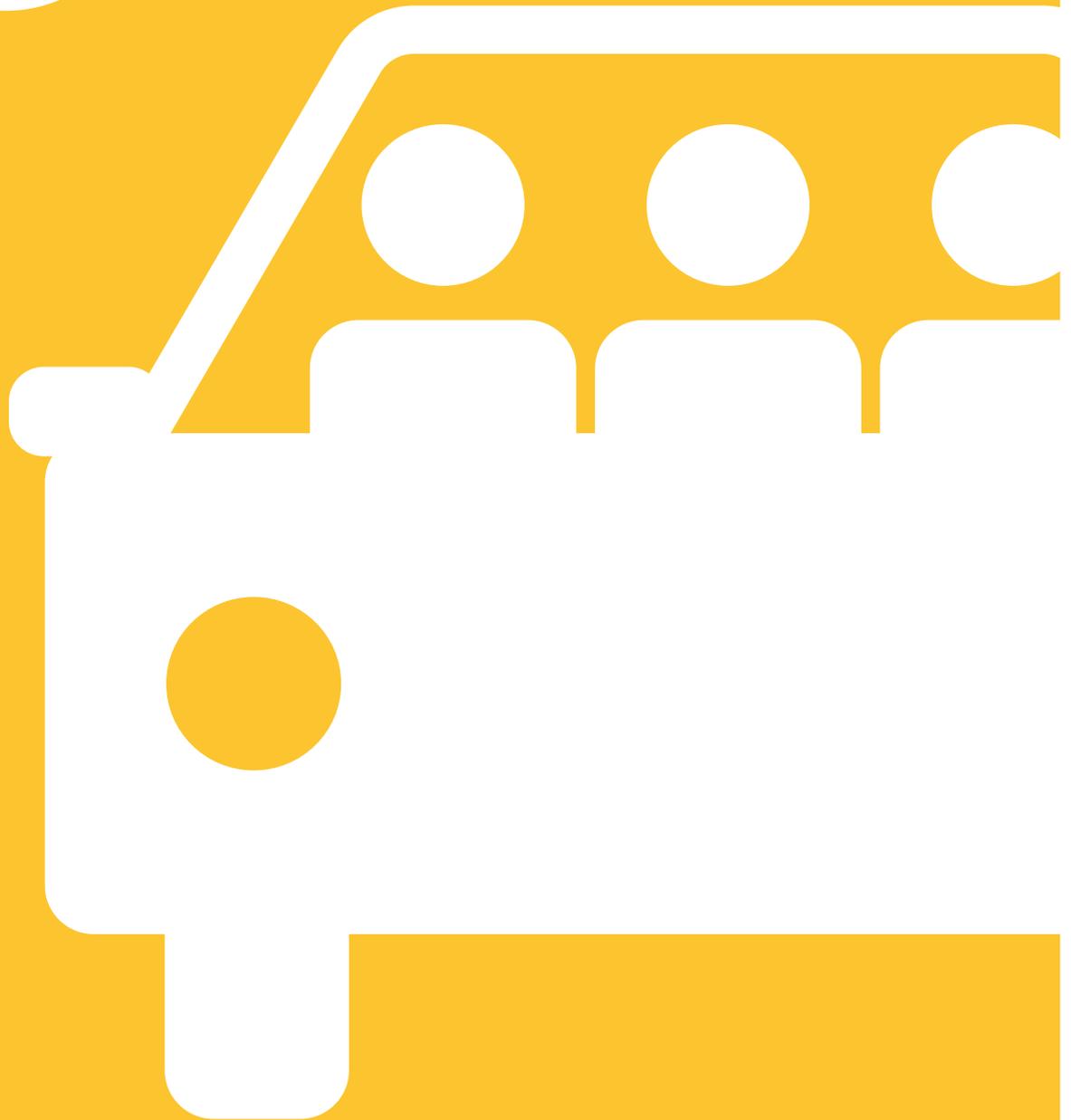
La voiture individuelle représente 80 % de la part modale kilométrique des trajets en France, et il faut faciliter l'utilisation des modes alternatifs pour les rendre plus attractifs. En offrant une information sur toute l'offre disponible en temps réel dans un seul outil, l'utilisateur pourra prendre conscience que les modes respectueux de l'environnement sont les transports publics ou les modes actifs, qui sont bien souvent aussi les plus pratiques et économes en temps.

LES TEMPS FORTS 2020

www.UTP.FR

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



La mobilité durable partout, pour tous





Enquête de satisfaction : 95% des adhérents satisfaits du travail de l'UTP

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle de l'UTP auprès de ses adhérents restent très élevés en 2019 : un taux de satisfaction générale de 95 %, de 99 % pour les réponses aux questions, 97 % pour la veille et l'information, 94 % pour l'efficacité et les actions d'influence, 93 % pour le dynamisme et les informations communiquées. Dans le cadre de sa démarche de certification Quali'OP, cette enquête permet à l'UTP de mieux cerner les attentes de ses adhérents pour encore mieux y répondre.



Consultation de la Commission européenne sur la future stratégie européenne sur les données

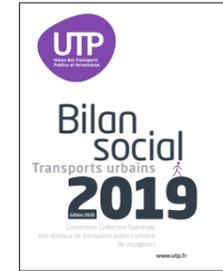
Gouvernance des données, standardisation et ensembles de données de haute valeur, ouverture et régime juridique des données de mobilité : ces sujets sont abordés lors de cette consultation à laquelle l'UTP répond. L'UTP rappelle l'importance de respecter le règlement européen MMTIS et la réciprocité dans le partage des données.

Branche ferroviaire : l'UTP adopte une recommandation patronale sur le volet « Classifications et rémunérations »

Compte tenu de l'opposition de certains syndicats à l'accord « Classifications et rémunérations », le conseil d'administration de l'UTP adopte une recommandation patronale qui reprend les grands termes de l'accord signé avec la CFDT et l'UNSA. Objectif : donner un cadre social commun à l'ensemble des adhérents de l'UTP, adapté à la réalité actuelle des emplois, à leur évolution, à leur diversité et aux spécificités de l'activité ferroviaire. Cette recommandation patronale s'impose à tous les adhérents de l'UTP qui disposent de deux ans pour la mettre en œuvre.

Projet de loi de finances rectificative 3

Très active sur le projet de loi de finances rectificative 3 (PLFR 3), l'UTP a inspiré de nombreux amendements. La plupart ont été rejetés, mais cela a permis d'attirer l'attention des parlementaires sur la situation des transports publics.



Publication du Bilan social et du Rapport sûreté du transport urbain 2019

Le *Bilan social* réalisé par l'UTP présente et analyse les grandes données sociales de la branche des réseaux de transports publics urbains pour 2019. Principaux enseignements pour 2019 : des effectifs en hausse pour la deuxième année consécutive, un haut niveau d'investissements dans la formation, des emplois en CDI et à temps plein très majoritaires et des rémunérations en hausse. Le *Rapport sûreté*, quant à lui, analyse les statistiques et les réponses des entreprises pour améliorer la sûreté des personnels et des voyageurs.

MAI

27 MAI

29 MAI

8 JUIN

11 JUIN

17 JUIN

26 JUIN

30 JUIN

Transport urbain : signature d'un accord salarial avec les syndicats

L'accord salarial signé par l'UTP avec la SNTU-CFDT, FO-UNCP et la CFE-CGC entre en vigueur dans les entreprises adhérent à l'UTP. Il sera étendu à l'ensemble des entreprises de la branche le 30 décembre. Les salaires minimums conventionnels augmentent de 1,2% pour 2020. Pour la troisième année consécutive, les partenaires sociaux ont trouvé un accord, ce qui témoigne de la qualité d'un dialogue constructif basé sur une écoute mutuelle et attentive.

La concurrence dans les transports urbains en 2019

Chaque année, l'UTP étudie les évolutions du marché du transport urbain. Principaux enseignements pour 2019 : sur les 35 appels d'offres, 15 ont abouti à un changement d'opérateur (soit 43%) et 87% des réseaux sont gérés en concession de service public.



L'UTP appelle à un acte fort de la puissance publique pour dépasser la crise

Lors de son conseil d'administration, l'UTP adopte la position « Un plan de soutien massif aux transports publics locaux pour surmonter la crise et construire un avenir durable et inclusif ». La crise a provoqué une réduction brutale et considérable des ressources des transports publics locaux, évaluée à au moins 3 milliards d'euros. L'UTP attend un acte fort de la puissance publique pour dépasser la crise et améliorer durablement la mobilité et la vie quotidienne de millions de Français.



Publication du Rapport d'activité annuel

L'assemblée générale de l'UTP valide le *Rapport d'activité 2019*. La crise sanitaire affecte le secteur des transports publics et du ferroviaire ; l'éditorial du président de l'UTP et celui du délégué général de l'UTP s'en font l'écho, et des pages spécifiques sont dédiées à l'actualité sanitaire.



Publication d'une note sur les contrats de service public ferroviaire régionaux mis en concurrence

Cette note technique traite des spécificités de la passation et de l'exécution des contrats de service public ferroviaire régionaux. En effet, un régime particulier a été mis en place, différent de celui qui s'applique pour la passation des contrats de concession ou de marchés publics dans les transports urbains et suburbains.

Parution du Bilan social de la branche ferroviaire

L'UTP publie le *Bilan social ferroviaire 2019*. Principaux points marquants: des effectifs en légère diminution, des investissements dans la formation professionnelle bien supérieurs aux obligations légales, des emplois majoritairement en CDI et à temps plein. Ce bilan propose un nouveau chapitre: «Égalité professionnelle entre femmes et hommes».



La commission du Développement durable de l'Assemblée nationale reçoit l'UTP

Suite au vote du 3^e projet de loi de finances rectificative pour 2020, Thierry Mallet, président de l'UTP, est auditionné par la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale. Il rappelle que les autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs font face à un effet ciseaux avec des recettes en forte diminution et des coûts en hausse. Il rappelle que l'identification des transports publics et ferroviaires dans le futur plan de relance national est une condition de l'éligibilité au plan de relance européen.

Première réunion de l'Observatoire paritaire de la négociation collective de la branche ferroviaire

Institué par l'accord de branche du 31 mai 2016 sur les «dispositions générales» de la convention collective nationale ferroviaire, l'Observatoire paritaire de la négociation collective de la branche ferroviaire (OPNC) se tient pour la première fois pour élire le président et le vice-président pour deux ans. L'ONPC est notamment chargé de suivre les accords collectifs d'entreprise et d'établissement signés et d'établir le rapport annuel d'activité mentionné à l'article L.2232-9 du Code du travail (dit CPPNI).

30 JUIN

17 JUILLET

22 JUILLET

24 JUILLET

28 JUILLET

25 AOÛT

5 SEPT.

10 SEPT.

L'UTP publie les tarifs 2020 de la Sacem

Diffusés par l'UTP, les tarifs 2020 de la Sacem s'appliquent aux adhérents qui diffusent de la musique dans les véhicules de leur réseau.



Réforme de la responsabilité civile

Les sénateurs Jacques Bigot et André Reichardt déposent un rapport et une proposition de loi sur la responsabilité civile. L'UTP avait rencontré ces sénateurs et il semble que ses positions aient été entendues.

Les accords « Pro A » étendus à l'ensemble des entreprises de la branche transport public urbain

Les deux accords, qui mettent en place la reconversion ou promotion par alternance (Pro A), et fixent la liste des certifications éligibles à la Pro A et identifient les métiers concernés, signés en novembre 2019 par l'UTP et tous les syndicats de la branche (CGT, CFDT, FO, UNSA et CFE-CGC), sont étendus par l'arrêté du 10 juillet 2020 paru au *Journal officiel* du 24 juillet 2020. Leurs dispositions deviennent obligatoires pour toutes les entreprises de la branche.



Consultation européenne sur les « données de haute valeur ajoutée »

L'UTP répond à la consultation sur la feuille de route de la Commission européenne sur les ensembles de données à haute valeur ajoutée prévus dans la directive Open data de 2019. L'UTP rappelle que l'ouverture et la réutilisation des données de mobilité sont déjà couvertes par la directive Intelligent Transport Systems (ITS) et le règlement d'exécution MMTIS de 2017, repris en France par la loi d'orientation des mobilités (LOM); objectif: éviter une double législation qui amènerait de la confusion pour les acteurs et ferait courir le risque d'une insécurité juridique.



L'UTP publie sa brochure institutionnelle

Cette nouvelle publication rappelle les apports des transports publics pour permettre à chacun de se déplacer, préserver l'environnement, améliorer la qualité de vie, offrir des emplois stables et non délocalisables, stimuler l'économie et participer au rayonnement de la France à l'international. L'UTP évoque les attentes du secteur pour faire valoir tous ses atouts.

Extension des accords de branche du 10 juillet 2020 créant la CPPNI ferroviaire

Le Journal officiel du 12 septembre 2020 publie l'arrêté du 29 juillet 2020 qui étend l'avenant n°1 du 10 juillet 2019 relatif au volet « dispositions générales » de la CCN de la branche ferroviaire et l'avenant n°2 du 10 juillet 2019 au protocole d'accord du 23 avril 2014 sur la négociation paritaire portant création de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans la branche.

La Journée du transport public devient la Semaine du transport public

En raison de la crise sanitaire, ce rendez-vous annuel se tient cette année durant toute la Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2020 sur le thème « Liberté, sérénité, mobilité! » Bilan de cette 14^e édition: 140 réseaux et 8 Régions participent.



Futur en Train à la Fête des Métiers, de l'Orientation et de l'Alternance

Jusqu'au 6 octobre, Futur en Train participe à ce salon en ligne organisé par le Medef Île-de-France pour booster l'apprentissage dans le cadre du plan #1jeune1solution, mis en place par le gouvernement au mois d'août.



FlashMob: un nouvel éclairage des flux de mobilité

Le premier numéro de FlashMob porte sur l'autosolisme sur les déplacements domicile-lieu de travail ou d'études.

12 SEPT.

15/16 SEPT.

16-22 SEPT.

18 SEPT.

22 SEPT.

23 SEPT.

30 SEPT.

2 OCT.



Futur en Train au salon «Jeunes d'avenir»

Futur en Train participe au salon «Jeunes d'avenir» au Paris Event Center, sur le stand de l'OPCO Mobilités. Objectif? Promouvoir l'alternance dans le ferroviaire auprès des jeunes étudiants. Pour s'immerger dans la peau d'un salarié du ferroviaire et susciter des vocations, l'association propose des casques de réalité virtuelle.

La CPNE ferroviaire change de présidence

La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ferroviaire (CPNE ferroviaire) acte le changement de sa présidence. La présidence est assurée par le collège employeur pour deux ans.



Stratégie européenne pour une mobilité intelligente et durable

L'UTP participe à la consultation organisée par la Commission européenne sur l'évaluation du Livre blanc de 2011 et la future Stratégie pour une mobilité durable et intelligente. L'UTP explique la nécessité du report modal vers des modes de transport moins polluants et le principe du payeur-pollueur pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévus par le Green Deal. L'UTP rappelle que le « mass transit » constitue la colonne vertébrale des transports en agglomération et insiste sur la nécessité de revitaliser le fret ferroviaire.

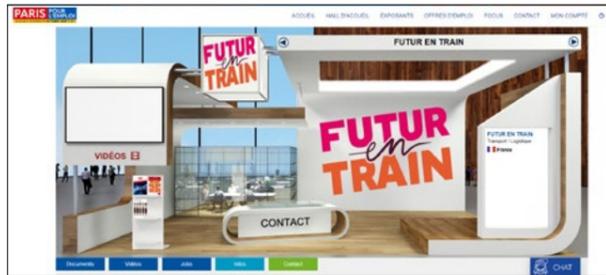


Note juridique sur le changement de convention collective par mise en cause ou dénonciation

Cette note présente les situations dans lesquelles une convention ou un accord collectif de branche peut être mis en cause. Elle précise la procédure de mise en cause, l'étendue de la négociation obligatoire d'un accord de substitution et la question de la garantie de rémunération des salariés à défaut de négociation aboutie dans le délai de survie de la convention ou de l'accord mis en cause.

Futur en Train au salon Paris pour l'Emploi des jeunes

Futur en Train participe pour la troisième année au salon « Paris pour l'Emploi des jeunes » les 8 et 9 octobre à la Grande Halle de La Villette. Compte tenu de la crise sanitaire, l'événement se décline aussi en virtuel pour permettre aux visiteurs, qui ne souhaitent pas se déplacer, de participer à des entretiens, tchats avec nos adhérents via le stand virtuel de Futur en Train.



Note juridique sur le cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle

L'UTP publie une note spécifique sur les grands principes du cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle, notamment suite à la réforme de 2018. Plusieurs notes la complètent, entre autres sur le fonctionnement des opérateurs de compétences, le cadre légal de la certification professionnelle et l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.



Les procédures harmonisées du volet technique du quatrième paquet ferroviaire en vigueur dans toute l'Union européenne

La transposition intégrale du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire implique de nouvelles procédures harmonisées sur tout le réseau ferroviaire européen. Avant le 31 octobre 2020, les entreprises ferroviaires envisageant d'exploiter un service ou de vendre un matériel ferroviaire dans plusieurs États membres devaient demander des autorisations dans chaque État membre concerné; aujourd'hui, une seule demande doit être déposée auprès de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA).

Publication du 2^e FlashMob

Qui des automobilistes ou des usagers des transports publics sera incité à accepter de changer de mode en faveur du vélo pour les déplacements domicile/travail de moins de 5 km? Pour quel impact sur les villes et les mobilités au quotidien? Le plan Vélo, présenté en septembre 2018 pour tripler l'usage du vélo sur les trajets domicile/travail d'ici 2024, permettra-t-il une meilleure qualité de vie dans nos villes? Les réponses sont apportées dans ce deuxième FlashMob.



8-9 OCT.

12-14 OCT.

19 OCT.

21 OCT.

31 OCT.

2 NOV.

3 NOV.

10 NOV.



Les conducteurs du Bus d'Or et les équipes de l'UTP qui ont préparé l'événement se prêtent au jeu de la photo.

Vif succès pour le concours du Bus d'Or

Prévu en juin dernier et différé en raison de la crise, le concours du Bus d'Or se déroule pendant trois jours dans le strict respect des règles sanitaires. 34 conducteurs de toute la France s'affrontent pour remporter l'un des dix prix en jeu.



Transport urbain: accord sur le transfert des contrats de travail en cas de changement d'exploitant en Île-de-France

L'UTP et quatre syndicats: SNTU-CFDT, l'UNSA, la CFE-CGC, et FO signent un accord pour définir le dispositif de garantie d'emploi et de poursuite des relations du travail en cas de changement d'exploitant d'un service ou d'une partie de service de transport, en Île-de-France, relevant de la convention collective des réseaux de transport urbain. L'accord est conclu pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2024.



Sûreté et lutte contre la fraude: les demandes d'évolution de textes portées par l'UTP

L'UTP estime nécessaire d'optimiser les outils juridiques au service des opérateurs pour améliorer la sûreté des voyageurs et assurer un continuum de sécurité dans les transports de personnes, urbains et ferroviaires. Elle souhaite que les dispositions non reprises dans la loi d'orientation des mobilités trouvent leur place dans la future loi de sécurité intérieure. L'UTP transmet les demandes de la profession aux ministres de l'Intérieur et des Transports.



Ferroviaire: synthèse sur la révision du règlement européen sur les droits et obligations des passagers

Cette synthèse de l'UTP restitue les principaux apports de la révision du règlement européen sur les droits et obligations des passagers ferroviaires adoptée par les institutions européennes.



Articulation entre transports publics et vélos: la clef d'une mobilité apaisée et durable

Étalement urbain, nuisances sonores, congestion, pollution et risques pour la santé: pour réduire ces nuisances, la mobilité durable doit être activement développée. C'est l'objet de la position « La clef d'une mobilité apaisée et durable: l'articulation entre transports publics et vélos », adoptée par le conseil d'administration de l'UTP. L'UTP et ses adhérents sont convaincus des liens étroits entre urbanisme et mobilité, mais aussi de l'urgence nécessaire de rééquilibrer le poids des différents modes qui circulent dans les territoires.



Une position pour conforter l'économie des transports publics

Le conseil d'administration du 12 novembre adopte la position: « Pour décarboner les mobilités: conforter le modèle économique des transports publics ». Dans ce texte, l'UTP propose plusieurs solutions pour construire un avenir durable et inclusif.



L'UTP franchit le cap des 5 000 abonnés sur Twitter

Présente sur Twitter depuis fin 2013, l'UTP franchit le cap symbolique de 5 000 abonnés. Dans son écosystème, l'UTP est la deuxième association la plus suivie après la FNAUT.



Webinaire: regards croisés sur le véhicule autonome

Le colloque « Regards croisés sur le véhicule autonome » a été reporté à mai 2021, mais ses organisateurs, dont l'UTP, qui mettent en place un webinaire pour garder la dynamique engagée. Anne-Marie Idrac, Haute responsable pour le développement des véhicules autonomes, invitée principale de ce webinaire, présente le bilan de la stratégie nationale et des consultations en cours.

Nouvelle édition des Chiffres clés du transport public

Cette étude présente en détail 11 données et 10 ratios de 159 réseaux de transport public ainsi qu'une analyse des résultats globaux et leur évolution sur 10 et 20 ans. Sans surprise, l'effort pour satisfaire le besoin de mobilité a été reconduit en 2018: l'extension des ressorts territoriaux se traduit par une augmentation des surfaces à desservir de 6,3% pour un potentiel de clientèle en hausse de seulement 1,7%.



12 NOV.

12 NOV.

19 NOV. 2020

NOV.

24 NOV.

15-16 DÉC.

22 DÉC.

23 DÉC.

La conférence de presse annuelle de l'UTP à distance

Lors de cette conférence de presse à distance, **Thierry Mallet** (photo ci-contre), président de l'UTP, Marie-Claude Dupuis, Frédéric Baverez, Marc Delayer, Pierre Izard, vice-présidents et Claude Faucher, délégué général de l'UTP, apportent les éclairages nécessaires aux résultats de l'Observatoire de la mobilité 2020 qui portent sur la crise sanitaire et ses impacts sur les transports urbains et ferroviaires. 24 journalistes participent à ce rendez-vous qui donne lieu à plus de 80 retombées presse.



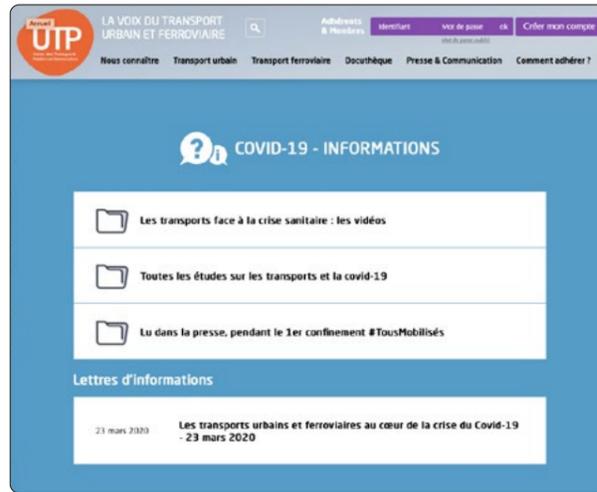
Belle audience pour l'European Mobility Expo 100% digitale

Crise sanitaire oblige: European Mobility Expo se tient sous un format digital avec un beau succès: 155 exposants et 800 visiteurs. Le GART et l'UTP organisent sept tables rondes; les deux premières concernent bien sûr la crise sanitaire et les cinq autres portent sur les actualités du secteur: les données et le MaaS, l'articulation entre le transport urbain et le vélo, l'ouverture à la concurrence du ferroviaire, l'ouverture à la concurrence en Île-de-France et la sûreté. Preuve de l'intérêt de ces sujets? Près de 1 400 professionnels suivent ces tables rondes.

Rapport de la mission Bothorel

Le rapport de la mission Bothorel est publié. Il prône une position équilibrée et dresse un bilan de l'application de la législation en matière d'ouverture des données de mobilité et des codes-source. Après son entretien avec l'UTP, le député Éric Bothorel relève la maturité de la politique de l'ouverture des données dans les transports urbains et ferroviaires.





L'espace « Covid-19 Informations » évolue

Créé pour mettre à disposition des adhérents les informations sur les évolutions législatives liées à la crise sanitaire, l'espace Covid-19 du site de l'UTP s'enrichit de deux nouvelles rubriques. L'une présente les études relatives aux risques de contamination selon les lieux, l'autre une série de vidéos didactiques reprenant les éléments de ces études mettant en évidence que les transports publics ne sont pas des lieux de contamination.



Publication de l'enquête parc au 1er janvier 2020

Volume du parc, énergies utilisées, âge moyen, accessibilité, propriétaires des véhicules, constructeurs... La 12^e édition de l'enquête sur le parc des véhicules urbains recense et analyse les données de 148 réseaux de toutes tailles.



L'UTP publie une synthèse du décret « petites lignes »

Cette note présente les principaux apports du décret « petites lignes » pris en application de l'article 172 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) sur deux nouveaux dispositifs de transfert des lignes d'intérêt local ou régional à faible trafic au bénéfice des autorités organisatrices de transport ferroviaire qui en font la demande.



L'UTP contribue aux consultations de l'ART sur la transmission d'informations par les entreprises ferroviaires

Pour le fret comme pour le transport de voyageurs, les deux contributions de l'UTP mettent en relief les inquiétudes du secteur. Celles-ci sont principalement dues aux nouvelles informations que l'ART souhaiterait collecter auprès des entreprises ferroviaires et à la plus grande finesse de certaines informations déjà demandées.

4 JANV. 2021

L'UTP auditionnée par Philippe Duron

L'UTP est auditionnée dans le cadre de la mission confiée par le ministre des Transports à Philippe Duron sur les conséquences de la crise Covid-19 pour le secteur. Les représentants de l'UTP détaillent les impacts de la crise sanitaire: perte de voyageurs, baisse des recettes commerciales, crise sociale, précarisation des usagers... et les attentes du secteur en termes d'évolution du modèle économique des transports publics.



8 JANV.



Les vœux de l'UTP en vidéo

Crise sanitaire oblige, les vœux de l'UTP se tiennent à distance via une vidéo de Thierry Mallet, président de l'UTP. Dans cette communication, Thierry Mallet se félicite de la capacité de gestion de cette crise par les opérateurs de transport public et ferroviaire et remercie tous les salariés qui ont su se mobiliser pour assurer la mobilité des

Français qui devaient se déplacer. Le président de l'UTP rappelle les impacts de la crise sur l'économie du secteur. Thierry Mallet revient sur les dossiers importants traités par l'UTP, malgré la crise, dans les domaines sociaux, économiques et techniques et en matière de sûreté.

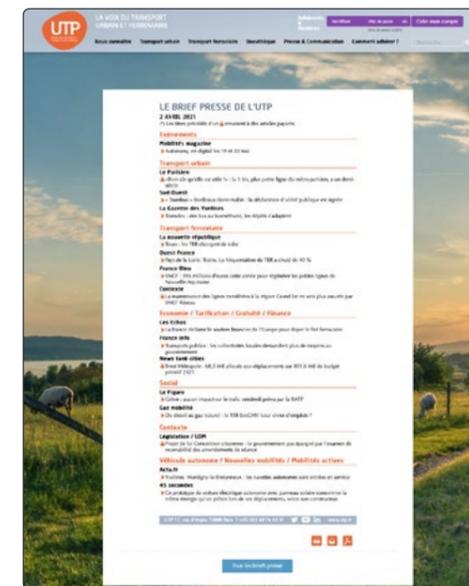
20 JANV.

22 JANV.

Le brief presse: un nouveau service aux adhérents

Les adhérents reçoivent désormais la liste des articles concernant notre secteur parus dans la presse du jour. Tous les briefs presse sont accessibles à partir de la page d'accueil de l'UTP.

25 JANV.



29 JANV.



L'UTP publie le barème d'indemnités assurances 2021

Ce communiqué annuel présente le barème d'indemnités pour les préjudices subis par les véhicules de transport public en 2021. Seuls les adhérents de l'UTP peuvent se prévaloir de ce barème.

1^{ER} FÉVRIER

L'UTP publie le barème SACEM 2021

L'UTP a publié le communiqué annuel présentant les tarifs 2021 dont bénéficient ses adhérents lorsque ceux-ci diffusent de la musique dans les véhicules de transport public.



2 FÉVRIER

Futur en Train étoffe son site Internet

Le site Internet futuretrain.fr se dote d'un nouvel espace d'offre de stages, d'alternances et d'emplois. Objectif : permettre aux étudiants, personnes en recherche d'emploi ou d'orientation de déposer leurs CV, de répondre aux offres des entreprises adhérentes, qui seront régulièrement mises à jour.



Position de l'UTP sur la stratégie européenne pour une mobilité durable et intelligente

Le conseil d'administration de l'UTP adopte une position intitulée : « Mobilité durable et intelligente : un manque de reconnaissance des transports publics urbains dans la stratégie européenne ».



Dans ce texte, l'UTP salue l'adoption de cette stratégie européenne et se félicite de la place accordée au transport ferroviaire. Pour autant, elle regrette que cette stratégie ne reconnaisse pas suffisamment le rôle fondamental des transports urbains pour lutter contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, réduire la congestion et inclure les populations les plus fragiles.

11 FÉVRIER

23 FÉVRIER

25 FÉVRIER

27 FÉVRIER



La foire aux questions sur la LOM s'enrichit

Trois nouvelles analyses de l'UTP sont publiées dans cette foire aux

questions (FAQ) sur la loi d'orientation des mobilités (LOM) mise à disposition des adhérents début 2020 et qui présente l'intégralité de la loi par grands chapitres, liste l'ensemble des textes d'application parus et propose des analyses réalisées par l'UTP. Ces analyses concernent le décret n° 2020-1820 sur les modalités de transfert des « petites lignes » ferroviaires (22 janvier 2021), le décret d'application de l'article 25 sur les conditions de mise à disposition des données numériques destinées à faciliter les déplacements (3 février 2021) et le décret n° 2020-1276 du 19 octobre 2020 relatif aux dispositifs de descente à la demande et modifiant diverses dispositions du Code des transports en matière de sûreté dans les transports.

Comité des parties prenantes : 3^e réunion

Ce comité fait l'objet d'une présentation des enjeux des achats responsables par les représentants de l'Observatoire des achats responsables et de la charte des achats responsables de l'UTP. Un guide des bonnes pratiques pour les adhérents est en cours d'élaboration et il fera partie des sujets de la prochaine réunion.



L'UTP reçoit ses membres associés à distance

Chaque année, l'UTP organise une réunion pour ses membres associés. Au programme : les résultats de l'observatoire et les actualités de la profession.

4 MARS

8 MARS

11 MARS



L'actualité des membres associés

La lettre aux adhérents s'étoffe d'une nouvelle rubrique sur l'actualité des membres associés de l'UTP. Elle relaie les innovations, contrats, marchés... de ces membres qui font partie de l'écosystème des transports publics urbains et de la branche ferroviaire.



La licence Mobilités pour des services numériques de mobilité respectueux de l'intérêt général

Un collectif d'autorités organisatrices de la mobilité, d'opérateurs de transport public, de services de mobilité privés et de réutilisateurs, animé par le GART et l'UTP, finalise une licence type de réutilisation des données. Objectif : encadrer l'usage des données de mobilité, dont l'ouverture est prévue par la loi d'orientation des mobilités.



Les transports publics déterminants pour lutter contre le changement climatique et l'exclusion sociale

La position : « Les transports publics déterminants pour lutter contre le changement climatique et l'exclusion sociale » est adoptée par le conseil d'administration de l'UTP. L'UTP rappelle que, dans le cadre de la loi « Climat et résilience » et du Green Deal, la France et l'Union européenne se fixent des objectifs environnementaux et sociétaux ambitieux. Elle explique pourquoi les transports publics peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique tout en veillant aux enjeux sociétaux d'inclusion sociale.

Matinée « Classifications et rémunérations » pour les adhérents ferroviaires de l'UTP

La recommandation patronale en matière de classification et rémunérations adoptée par le conseil d'administration du 11 juin 2020 sera mise en œuvre dans les entreprises d'ici au mois de juillet 2022. L'UTP organise une matinée sur ce sujet pour présenter les grands principes du dispositif de classification et de rémunération définis dans la recommandation patronale, aider les entreprises déjà engagées dans une réflexion sur ce sujet et répondre aux questions des adhérents de l'UTP.

Audition de l'UTP par le député Damien Pichereau

Auditionnée par le député Damien Pichereau, missionné par le Premier ministre pour identifier les potentialités et les priorités de partenariats européens pour le développement de la mobilité automatisée et connectée, l'UTP présente ses positions et rend compte de ses travaux au sein du STPA (Système de transport public autonome).



12 MARS

23 MARS

7 AVRIL

21 AVRIL

28 AVRIL



Note technique « Renouvellement 2020 des flottes des services urbains sous le signe du GNV et de l'hybride »

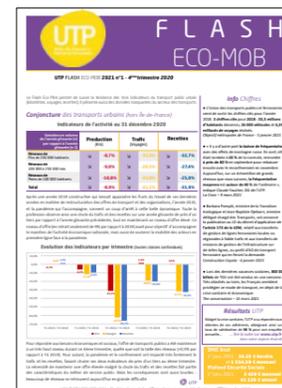
L'analyse des immatriculations de bus montre que le GNV et l'hybride sont les énergies privilégiées dans leur renouvellement en 2020.

L'UTP s'exprime dans La Tribune

La Tribune publie une tribune de Thierry Mallet sur l'avenir de la mobilité durable. Le président de l'UTP émet plusieurs propositions pour réussir la lutte contre le changement climatique tout en veillant à l'inclusion sociale de tous les citoyens.

Parution du Flash Eco-Mob

Le Flash Eco-Mob présente les résultats des indicateurs mensuels de conjoncture de dernier trimestre 2020. Offre, trafic et recettes: bilan d'une année si particulière.



MAI À DÉC.

4 MAI

COVID-19: L'UTP S'ADAPTE POUR ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS PENDANT LA CRISE

Pour permettre à de nombreux salariés de rejoindre leur poste de travail et à chacun d'acheter les produits de première nécessité, les entreprises de transport urbain, de transport ferroviaire (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructures restent au service des Français. L'UTP se met en ordre de marche pour accompagner ses adhérents dans un contexte de crise sanitaire inédite.

REPÈRES

- 11 mai 2020**
Après 55 jours de confinement, les mesures s'allègent. Les déplacements sont autorisés dans la limite de 100 km jusqu'au 2 juin.
- 22 juin 2020**
Les cinémas, centres de vacances et casinos rouvrent le 22 juin.
- 14 juillet 2020**
Le président de la République annonce un plan de relance de 100 milliards d'euros, en plus des 460 milliards déjà engagés.
- 1^{er} août 2020**
Le port du masque devient obligatoire dans « tous les lieux publics clos ».
- 14 août 2020**
Le port du masque est systématisé en entreprise,

- pour les collégiens, lycéens, et enseignants.
- 30 octobre 2020**
Un deuxième confinement entre en vigueur. Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts et le travail en usine, dans les exploitations agricoles, dans le BTP peut continuer.
- 15 décembre 2020**
Le confinement laisse place à un couvre-feu entre 20 heures et 6 heures.
- 27 décembre 2020**
La campagne de vaccination débute en France.
- 20 mars 2021**
Un nouveau confinement concerne 16 départements, notamment en Île-de-France, Hauts-de-France et PACA. Il est étendu à l'ensemble du territoire le 3 avril pour une durée de quatre semaines.



L'UTP sur BFM TV

Thierry Mallet, président de l'UTP, est l'invité de Bruce Toussaint sur BFM TV, avec Jean-Baptiste Djebbari, ministre chargé des Transports, et Bruneau Gazeau, président de la FNAUT, pour parler du déconfinement et du retour des Français dans les transports publics.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



L'UTP relaie les annonces visuelles et sonores à diffuser dans les transports publics

Plusieurs ministères, notamment ceux de la Santé, de la Transition énergétique et solidaire, des Transports, ont mis au point plusieurs outils de communication spécifiques aux transports. L'UTP les diffuse à ses adhérents.

13 MAI

16 MAI

19 MAI

27 MAI

FIN MAI

11 JUIN

JUIN

8 SEPT.

Congés, durée du travail et jours de repos : la note de l'UTP

L'UTP met à disposition des adhérents une note sur l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les dispositions spécifiques en matière de congés, de durée du travail et jours de repos.



Article de loi	Entrée en vigueur	Objet de la mesure	Texte d'application
Art. 117 (1°) / M	3 mois / entrée en vigueur possible au 12.03.20	Ordonnance visant à limiter les ruptures des contrats de travail et d'atténuer les effets de la baisse d'activité, en facilitant et en renforçant le recours à l'activité partielle pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.	Ordonnance n° 2020-312 du 23 mars 2020 relative à l'activité partielle Ordonnance n° 2020-316 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle Ordonnance n° 2020-428 du 25 avril 2020 portant diverses dispositions relatives à l'activité partielle Ordonnance n° 2020-493 du 18 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle Ordonnance n° 2020-517 du 3 mai 2020 complétant le décret n° 2020-415 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle
Art. 117 (2°) / M	3 mois / entrée en vigueur possible au 12.03.20	Ordonnance portant adaptation des conditions et modalités d'attribution de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail.	Ordonnance n° 2020-312 du 23 mars 2020 relative à l'activité partielle et modalités d'attribution de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail et modalités de versement de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail Ordonnance n° 2020-494 du 18 avril 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles et modalités de versement de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail
Art. 117 (3°) / M	3 mois / entrée en vigueur possible au 12.03.20	Ordonnance visant à permettre à un accord d'entreprise ou de branche d'autoriser l'employeur à imposer ou à modifier les dates de prise d'une partie des congés payés dans la limite de six jours ouvrables, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités de prise de ces congés définies par les dispositions du livre Ier de la troisième partie du code du travail et par les conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise.	Ordonnance n° 2020-312 du 23 mars 2020 relative à l'activité partielle et modalités d'attribution de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail et modalités de versement de l'indemnité compensatoire prévue à l'article L. 1226-3 du code du travail Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives de personnel

Tableau récapitulatif des textes de l'état d'urgence sanitaire, en matière sociale

L'UTP propose un tableau présentant les mesures socio-économiques relatives au report des élections municipales, aux sanctions en cas de non-respect du confinement ou encore aux mesures destinées aux salariés et aux entreprises.



L'UTP produit une note « Conditions d'exercice des missions des services de santé au travail »

Cette note présente les dispositifs prévus par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 pour adapter l'action des services de santé au travail à la crise sanitaire, notamment les délais de réalisation des visites et examens médicaux.



Droit de retrait dans les transports urbains et ferroviaires

Cette note présente les évolutions de la jurisprudence, au regard du droit applicable en matière de droit de retrait dans les transports urbains et ferroviaires, et de ses effets. La note traite également de la procédure d'alerte d'un représentant du personnel au Comité social et économique (CSE).

Ventilation et climatisation : une note fait le point

L'UTP produit une note informative sur l'utilisation de ces systèmes dans les matériels roulants routiers et ferroviaires en période de crise sanitaire pour rassurer tous les utilisateurs.



France Info invite l'UTP

Le président de l'UTP, Thierry Mallet, est l'invité éco de Jean Leymarie sur France Info (TV). Il évoque l'impact financier important de la crise sanitaire pour le secteur.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



Les transports ne sont pas des lieux de contamination privilégiés

De plus en plus d'études scientifiques indiquent que rien ne permet d'affirmer que les transports sont des lieux de contamination privilégiés. L'UTP synthétise toutes les nouvelles études, et les diffuse aux adhérents et au grand public au fur et à mesure.



Transport urbain: l'accord sur l'activité partielle de longue durée est étendu

L'accord sur la mise en œuvre de l'activité partielle de longue durée (APLD), signé par l'UTP, le SNTU-CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC en octobre dernier, est étendu à toutes les entreprises de transport urbain. Pour accompagner ses adhérents dans la mise en place de l'accord de branche, l'UTP met à leur disposition un guide spécifique à ce sujet.

L'OPCO Mobilités prépare l'après-crise avec deux mesures dédiées aux entreprises de moins de 50 salariés

La première est une bonification du Plan de développement des compétences de 200€, la seconde est l'accompagnement post-Covid avec des formations en ligne, totalement gratuites, relatives à la crise sanitaire (devenir référent sanitaire, déployer le télétravail dans l'entreprise, manager les équipes à distance...).



Nouvelle étude sur les circonstances de contamination

Une nouvelle étude (ComCor) conduite par l'Institut Pasteur auprès de plus de 77 000 personnes atteintes de la Covid-19, permet de décrire les lieux et les circonstances de contamination. Cette étude confirme que les transports publics ne sont pas des lieux de contamination. Elle sera évoquée par le Premier ministre lors de sa conférence de presse du 18 mars.

30 SEPT.

21 OCT.

29 OCT.

28 JANV. 2021

17 FÉVRIER

3 MARS

16 MARS

24 MARS



Transport urbain: signature de l'accord sur le dispositif d'activité partielle de longue durée

L'accord sur la mise en œuvre du dispositif spécifique Activité partielle de longue durée (APDL) dans le transport urbain est signé par l'UTP, SNTU-CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC. Grâce à ce dispositif, les entreprises adhérentes pourront mettre en œuvre durablement l'activité partielle, dans des conditions plus favorables pour leurs salariés. Pour les accompagner, l'UTP prépare un guide afin de répondre concrètement aux questions qu'ils pourraient se poser.



L'UTP sur France 2

Thierry Mallet, président de l'UTP, prend la parole au « 20 Heures » de France 2 pour alerter sur la baisse de fréquentation dans les transports publics et ses conséquences.

Activité partielle: quel dispositif choisir?

L'UTP propose à ses adhérents un tableau comparatif entre l'activité partielle de droit commun, l'activité partielle de longue durée et l'accord de branche TPUV étendu du 21 octobre 2020.



24 MARS 2021 INFORMATIONS COVID-19

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,
Tout en donnant priorité à la protection de la santé de ses collaborateurs, l'UTP reste mobilisée pour la défense des intérêts de ses entreprises adhérentes.

A. Dispositions générales

1. Covid-19 : mise à jour du protocole national en entreprise

Dans le cadre du renforcement des mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le protocole national en entreprise a été mis à jour. Il renforce notamment les obligations des entreprises en matière de télétravail dans les 16 départements concernés par les nouvelles restrictions sanitaires annoncées par le Premier ministre jeudi dernier ainsi que les règles concernant la restauration collective sur l'ensemble du territoire.

[Le protocole national](#)

[Le protocole relatif à la restauration collective](#)

2. Exonérations et aides au paiement des cotisations et contributions sociales : une nouvelle instruction DSS

Un an après, l'UTP envoie sa 120^e lettre Covid

Le 16 mars 2020, l'UTP envoyait à ses adhérents la première « lettre Covid-19 ».

Le 24 mars 2021, la 120^e lettre était envoyée avec la même ambition : accompagner ses adhérents tout au long de cette crise sanitaire.



La mobilité durable partout, pour tous



RÉSULTATS FINANCIERS 2020

RÉSULTATS FINANCIERS 2020



En 2020, l'UTP affiche un résultat bénéficiaire, et ce, pour la 14^e année consécutive.

Pendant cette année inédite, marquée par la crise sanitaire, l'UTP a maintenu une activité soutenue permettant au secteur de jouer son rôle essentiel de service au public, aux entreprises et aux territoires. Les résultats 2020 de l'UTP témoignent, à nouveau, de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle.

La progression de la cotisation de la régie RATP, l'augmentation des cotisations ferroviaires par l'adhésion de SNCF Gares et Connexion et l'arrivée de membres partenaires contribuent à la croissance des recettes.

Par ailleurs, les charges d'exploitation sont en baisse de 7%. Les frais généraux sont réduits du fait d'un présentiel moindre lié aux périodes de confinement et post-confinement avec télétravail privilégié, réunions à distance et déplacements très limités. Les dépenses d'études sont en baisse avec une seule étude importante engagée au

niveau du département des Affaires sociales et quelques missions d'accompagnement « juridiques » notamment une mission relative au plan de relance-PLFR 3. Enfin, les manifestations extérieures ont été largement réduites compte tenu du contexte et le salon European Mobility Expo organisé en virtuel. Les autres charges ont été maîtrisées tout en maintenant un certain niveau d'investissement pour la qualité de travail des équipes et l'accueil des adhérents (renouvellement des équipements informatiques et de téléphonie et nouvelles dotations, installation d'une solution de visioconférence...). Enfin, l'UTP a mobilisé certains moyens pris en charge par la SASU VACS et Futur en Train, l'Association pour le développement des formations et de la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMPF).

Le résultat final 2020 avant impôt est en baisse par rapport au résultat 2019 du fait de l'importante provision constituée afin d'anticiper les effets de la crise sanitaire sur les produits du GIE pour les années 2021 et 2022.

ACTIF (en euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00
Logiciels	15 695,00	13 196,00	2 499,00	12 839,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				9 410 374,00
Constructions	11 708 895,00	2 985 751,00	8 723 144,00	9 201 642,00
Installations techniques, matériels et outillages	4 406,00	4 001,00	405,00	1 538,00
Autres immobilisations corporelles	396 848,00	245 027,00	151 822,00	207 194,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				900,00
Autres participations	0,00	60 000,00	-60 000,00	-60 000,00
Autres titres immobilisés	60 900,00	0,00	60 900,00	60 900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 186 744,00	3 307 975,00	8 878 769,00	9 411 274,00
CRÉANCES				613 818,00
Acomptes fournisseurs	0,00	0,00	0,00	28 447,00
Clients et comptes rattachés	40 690,00	3 570,00	37 120,00	27 918,00
Autres créances	878 786,00	0,00	878 786,00	557 453,00
DISPONIBILITÉS	3 581 668,00	0,00	3 581 668,00	2 262 170,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	44 670,00	0,00	44 670,00	40 680,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 545 814,00	3 570,00	4 542 244,00	2 916 667,00
TOTAL ACTIF (I + II)	16 732 558,00	3 311 545,00	13 421 013,00	12 327 941,00

PASSIF (en euros)	31/12/2020		31/12/2019
	12 mois	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF			
Réserve générale	8 097 289,00		7 486 774,00
Report à nouveau	31 357,00		31 357,00
Résultat de l'exercice	257 990,00		610 515,00
TOTAL (I)	8 386 636,00		8 128 646,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	1 423 634,00		300 000,00
FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)	63 255,00		64 636,00
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)	9 873 525,00		8 493 282,00

EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 867 409,00	3 190 736,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 603,00	169 004,00
Dettes fiscales et sociales	526 560,00	434 912,00
Autres dettes	38 916,00	38 966,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	1 040,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)	3 547 488,00	3 834 659,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	13 421 013,00	12 327 941,00

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2020	2019	Écart 2020 réalisé 2019 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 687 576,00	3 420 485,00	267 091,00
Cotisations des membres associés	75 600,00	77 070,00	-1 470,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	1 634 925,00	1 566 214,00	68 711,00
Cotisations des membres partenaires	7 100,00	0,00	7 100,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	6 560,00	11 347,00	- 4 787,00
Recettes Salon – Bus d'Or	0,00	0,00	0,00
Subventions	71 333,00	0,00	71 333,00
Produits divers, transferts de charges, remboursements études, participation GITL	363 339,00	572 067,00	- 208 728,00
ADPFMF	104 477,00	91 050,00	13 427,00
VACS	2 415,00	2 386,00	29,00
Reprises provisions	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	5 953 326,00	5 740 617,00	212 709,00

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2020	2019	Écart 2020 réalisé 2019 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses – Fonctionnement général dont:	1 141 841,00	1 448 051,00	- 306 210,00
Frais généraux	634 673,00	814 438,00	- 179 765,00
Frais d'édition des publications UTP	119 941,00	35 509,00	84 432,00
Études/Conseils	295 731,00	472 608,00	- 176 877,00
Actions de communication	91 496,00	125 495,00	- 33 999,00
Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or	12 950,00	19 130,00	- 6 180,00
Impôts, taxes et versements assimilés	302 650,00	302 405,00	245,00
Salaires et traitements	2 167 136,00	1 949 109,00	218 027,00
Charges sociales	848 784,00	856 536,00	- 7 752,00
Autres charges de gestion courante	64 394,00	58 014,00	6 380,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	631 331,00	624 902,00	6 429,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	303 570,00	- 303 570,00
TOTAL (II)	5 169 086,00	5 561 716,00	- 392 630,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	784 240,00	178 901,00	605 339,00

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2020	2019	Écart 2020 réalisé 2019 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits participations – GIE-VACS	644 711,00	526 687,00	118 024,00
Autres intérêts et produits assimilés	2 441,00	7 568,00	- 5 127,00
TOTAL (III)	647 152,00	534 255,00	112 897,00

CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	2020	2019	Écart 2020 réalisé 2019 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00	60 000,00	- 60 000,00
Intérêts et charges assimilées	51 167,00	56 490,00	- 5 323,00
TOTAL (IV)	51 167,00	116 490,00	- 65 323,00

2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV) **595 985,00** **417 765,00** **178 220,00**

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV) **1 380 225,00** **596 666,00** **783 559,00**

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2020	2019	Écart 2020 réalisé 2019 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur opérations en capital	18,00	0,00	18,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	64 636,00	78 485,00	- 13 849,00
TOTAL (V)	64 654,00	78 485,00	- 13 831,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2020	2019	Écart 2020 réalisé 2019 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 186 889,00	64 636,00	1 122 253,00
TOTAL (VI)	1 186 889,00	64 636,00	1 122 253,00

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI) **- 1 122 235,00** **13 849,00** **- 1 136 084,00**

Participation des salariés (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V) **6 665 131,00** **6 353 357,00** **311 774,00**

SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) **6 407 142,00** **5 742 842,00** **664 300,00**

5 - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (Produits – Charges) **257 990,00** **610 515,00** **- 352 525,00**

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Union des transports publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.829-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Fait à Paris, le 31 mars 2021,
Pour la société SOFREC Associés Franciliens
Laurent Rioux
Commissaire aux comptes



Conception-réalisation : **A**noir | www.anoir.fr

Crédits photographiques : page 1 : Christophe Recoura, Simon Cohen/Keolis, SNCF Médiathèque, Keolis ; page 2 : katatonia - stock.adobe.com ; page 4 : Christophe Recoura ; page 6 : Julien Lutt / Capa Pictures ; page 7 : Bruno Mazodier ; page 10 : Bruno Mazodier, Shoooot/Stéphane Herbert, RATP/Jean-François Mauboussin, Cecilia Garroni Parisi, Shoooot/Stéphane Herbert ; page 11 : RATP, SNCF, Franck Dunouau, Cecilia Garroni Parisi, Jean Chiscano, Augustin Detienne, Maxime Huriez, François Moura/RTM, Shoooot/Stéphane Herbert, Julien Lutt/CAPA Pictures, DR/Eurotunnel, Bertrand Jacquot/SNCF, Bruno Mazodier, Bruno Marguerite/RATP, Transdev, ECR, Greg Gonzalez ; page 17 : Matthieu Raffard/SNCF, Bruno Mazodier ; page 19 : Christophe Recoura, Bruno Mazodier ; page 21 : Nigel Jarvis 2018/istock, Bruno Mazodier ; page 23 : Grecaud Paul - stock.adobe.com, SNCF ; page 25 : Sergey Dzyuba/istock, RATP/Jean-François Mauboussin ; page 27 : hadrian-ifeelstock, Bruno Mazodier ; page 29 : Médiathèque SNCF ; page 31 : Christophe Recoura, Shoooot/Stéphane Herbert ; page 33 : Olivier Le Moal - stock.adobe.com ; page 34 : Bruno Bleu - stock.adobe.com, SNCF Médiathèque, Uolir - stock.adobe.com ; page 35 : Photographee.eu - stock.adobe.com ; page 36 : DR ; page 38 : Bruno Mazodier ; page 39 : Christophe Recoura, Jean-Charles Valienne ; page 40 : Keolis, Bruno Mazodier ; page 41 : DR ; page 42 : Philippe Fraysseix ; page 43 : Alex Profit ; page 44 : SNCF Médiathèque ; page 46 : Bruno Mazodier ; page 49 : UTP ; page 50 : RATP/Denis Sutton, UTP ; page 51 : Christophe Recoura ; page 52 : O. Parcollet



17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone : +33 (0) 1 48 74 63 51

www.utp.fr



*L'UTP, première organisation professionnelle
à atteindre le plus haut niveau de certification.*

